



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Domaine Violence domestique

Violence dans les relations de couple – Rapport sur les besoins en matière de recherche

Mise en œuvre d'une des mesures retenues par le rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2009 sur « La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse »

Berne, octobre 2011

Impressum

Editeur

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Domaine Violence domestique

www.egalite-suisse.ch

Direction du projet / Parties I et III

Dr. Ursula Thomet, BFEG

Partie II : Violence dans les relations de couple – Besoins en matière de recherche

Marianne Schär Moser, Recherche et conseil, Berne, www.schaermoser.ch

Theres Egger, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, www.buerobass.ch

Expertes et experts consulté·e·s pour la partie II (par ordre alphabétique) :

- Dr. Jacqueline De Puy, Chernex et Madame la professeure Sherry L. Hamby, University of Swanee (USA)
- Prof. Dr. Manuel Eisner, Institut of Criminology, University of Cambridge (GB)
- Dr. Kathrin Gerlach, Institut für Rechtsmedizin, Université de Bâle
- Prof. Dr. Martin Killias, Rechtswissenschaftliches Institut, Université de Zurich
- Hans-Joachim Lenz, Forsche Männer und Frauen, Beratung Bildung Forschung, Ebringen (D)
- Dr. Christiane Margairaz et Dr. Emanuel Escard, en collaboration avec Isabelle Rinaldi Baud, Nathalie Barbotz et Chiara Torreggiani, Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV), Hôpitaux Universitaires de Genève, avec la collaboration d'Isabelle Rinaldi Baud, de Nathalie Barbotz et de Chiara Torreggiani
- Dr. Heidi Simoni et Sabine Brunner, Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zurich
- Dr. Daniela Gloor et Dr. Hanna Meier, Social Insight, Zurich
- Prof. (HES) Peter Moesch Payot, Institut Sozialarbeit und Recht, Haute école de Lucerne
- Dr. Anita Testa-Mader, experte indépendante, Sorengo

Traduction

Isabelle Kieltyka, Tradivarius, Berne

Anne-Lise Greber-Borel, Zollikofen

Table des matières

Table des matières	2
Condensé	3
Partie I : Introduction	7
1 Rappel des faits et mandat.....	7
2 Démarche et objectifs	8
Partie II : Violence dans les relations de couple – Besoins en matière de recherche	9
1 Introduction	9
1.1 Cadre de réflexion	9
1.2 Structure et utilisation.....	10
2 Vue d'ensemble des champs de recherche traitant de la violence dans les relations de couple	12
2.1 Apparition de la violence dans les relations de couple	12
2.2 Ampleur de la violence dans les relations de couple	19
2.3 Conséquences	21
2.4 Mesures.....	23
3 Priorités des besoins en matière de recherche	29
3.1 Perspectives transversales genre et migration	29
3.2 Champs thématiques	30
Partie III : Mesures de la Confédération	34
Partie IV: Synthèse	38

Condensé

La violence dans les relations de couple constitue un problème social grave. Elle a des conséquences profondes pour toutes les personnes concernées et pour la société dans son ensemble. En 2004, ce sentiment a finalement trouvé un écho dans la loi suisse. De fait, la violence dans les relations de couple n'est plus une affaire privée mais un délit poursuivi d'office par l'Etat.

En 2009, en réponse au postulat de la conseillère nationale Doris Stump 05.3694¹, le Conseil fédéral a publié un **rapport sur la violence dans les relations de couple**² basé sur une enquête du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG³. Ce rapport fait, d'une part, un bilan de l'état actuel des connaissances sur les causes de la violence dans les relations de couple et les facteurs de risque. D'autre part, il décrit le large éventail de mesures légales et institutionnelles prises, ces deux dernières décennies surtout, aux échelons fédéral et cantonal pour prévenir et combattre cette forme de violence dans l'environnement social proche. Dans ce domaine, la Suisse est parvenue à apporter des améliorations fondamentales considérables. Cependant, les recommandations figurant dans l'étude indiquent clairement qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le rapport du Conseil fédéral contient un tableau synoptique des mesures planifiées, qui met en lumière la manière dont la Confédération s'engagera ces prochaines années en faveur de la prévention et de la lutte contre cette forme de violence⁴. L'une des 20 mesures arrêtées prévoit **la réalisation d'une étude sur les lacunes de la recherche dans cette matière**. Chargé de concrétiser la mesure T (voir le rapport 2009, p. 3644), le BFEG publie le présent rapport, qui comporte trois parties.

La **partie I** rappelle la situation initiale et explique le mandat, la démarche suivie et les objectifs.

La partie II, que deux chercheuses en sciences sociales – Marianne Schär Moser et Theres Egger - ont élaborée, sur mandat du BFEG, en collaboration avec des expertes et des experts de différentes disciplines scientifiques⁵, doit être considérée comme un **instrument de travail concret pour la saisie systématique des besoins en matière de recherche**. En outre, elle définit dans quels champs thématiques il sera particulièrement intéressant de réaliser des travaux scientifiques ces prochaines années, eu égard aux connaissances acquises dans la pratique et dans le cadre de la recherche. Cinq champs thématiques et deux perspectives transversales ont été identifiés (voir encadré, page suivante). La partie II est avant tout un **instrument concret** destiné aux milieux scientifiques; c'est pourquoi elle est émaillée de questions d'intérêt pour la recherche, dont la structure permet aux enseignants des milieux universitaires et des hautes écoles spécialisées de distinguer les questions spécialement intéressantes à traiter par des travaux de diplôme de leurs étudiants. La partie II peut également contribuer à emporter la décision des institutions donatrices lorsqu'il s'agit de traiter les demandes de subsides pour la recherche.

¹ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053694

² Rapport (2009) : Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2009 sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005). Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

³ Egger, Theres et Marianne Schär Moser (2008) : La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. Berne. Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

⁴ Une vue d'ensemble des mesures planifiées dans le rapport du Conseil fédéral de 2009 (p. 3644) figure à la page 4 et à la page 32 du présent rapport.

⁵ La liste des expertes et des experts interviewés se trouve dans l'impressum.

La **partie III** donne une vue d'ensemble des mesures que la Confédération met en œuvre pour couvrir une part des besoins de recherche recensés dans la partie II et mettre ainsi à disposition des connaissances permettant un aménagement adéquat des normes juridiques et des offres institutionnelles en matière de prévention et de lutte contre la violence dans les relations de couple.

La **synthèse** expose les conclusions essentielles du présent rapport.

Priorités des besoins en matière de recherche

Les expertes et les experts sont d'avis que, ces prochaines années, les études portant sur le thème de la violence dans les relations de couple devraient traiter en priorité, en se fondant sur l'état des connaissances des milieux de la recherche et de la pratique, les champs de recherches suivants:

Champs thématiques

1) Survenance, modèle, dynamique et conséquences de la violence dans les relations de couple

Les résultats actuels de la recherche sur la survenance, le développement et les conséquences de la violence dans le couple ont pour but d'élaborer des mesures efficaces et spécifiques aux groupes cibles pour prévenir et combattre cette violence ainsi que de mettre en évidence l'importance sociale du phénomène.

2) Conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes

La recherche des causes de la violence dans le couple et la différenciation des causes et des facteurs de risque, en faisant la part des aspects influençables et non influençables, sont des éléments fondamentaux pour la mise sur pied d'une prévention efficace. En outre, la clarification de la question de savoir notamment comment il est possible de vivre un partenariat respectueux et non-violent, en dépit de l'existence de facteurs de risque, fournit les bases d'une prévention efficace.

3) Mesures de prévention et d'intervention prises par l'Etat et la société civile

En Suisse, les actrices et les acteurs de l'Etat et de la société civile prennent des mesures, à différents niveaux, pour prévenir et combattre la violence dans les relations de couple. Le besoin se fait donc sentir de disposer d'études ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures, à leurs effets souhaités et non souhaités, à leur efficience et à leur efficacité, qu'il faudra ensuite comparer et parmi lesquelles il faudra identifier les meilleures pratiques.

4) La violence dans le couple dans le système familial : couples et enfants victimes directes ou indirectes

La violence au sein du couple marque de manière décisive le système de la famille nucléaire, notamment les enfants. Actuellement, plusieurs cantons travaillent à l'élaboration de modèles de soutien spécifiques pour les enfants victimes directes ou indirectes. L'occasion se présente ainsi d'étudier l'élaboration, la mise en œuvre et les effets des interventions axées sur les enfants et de détailler les meilleures pratiques.

5) Manière dont les spécialistes et le grand public perçoivent la violence au sein du couple

La manière dont les spécialistes perçoivent la violence dans le couple et leurs connaissances dans ce domaine ont une influence sur leur activité et jouent un rôle capital dans la réussite des interventions mais aussi en ce qui concerne la qualification des spécialistes. Pour ce qui est du public, il est intéressant d'analyser comment les différents groupes de population perçoivent la violence au sein du couple et les conséquences qui en découlent sur la manière d'aborder cette thématique.

Perspectives transversales genre et migration

La recherche empirique et la réflexion théorique présentent des lacunes en ce qui concerne les hommes victimes de violences et les femmes auteures de violences. Les connaissances actuelles tendent à montrer qu'il n'est pas possible d'appliquer directement le savoir acquis sur la violence exercée par des hommes contre des femmes à la violence exercée par des femmes contre des hommes ou à la violence dans les couples homosexuels.

Les statistiques révèlent que les personnes ayant un passé migratoire sont plus souvent impliquées dans la violence au sein du couple. Les facteurs conduisant à ce constat sont peu connus. C'est pourquoi les catégories « genre » et « migration » doivent être prises en considération dans le sens d'une approche de type mainstreaming. On entend par là qu'elles doivent être intégrées et étudiées comme des thèmes transversaux dans la conception, la réalisation, l'évaluation, la présentation et la mise en œuvre de tous les travaux empiriques et études théoriques.

Mesures de la Confédération

Dans son rapport, le Conseil fédéral a adopté vingt mesures grâce auxquelles il entend, ces prochaines années, renforcer la prévention et la lutte contre la violence dans les relations de couple (voir tableau). Parmi ces mesures, il s'en trouve plusieurs qui permettent concrètement de combler certaines lacunes de la recherche.

Tableau synoptique des mesures planifiées par les différents offices		Responsables
A)	Mise à disposition de connaissances spécifiques et de contacts avec des expertes et des experts pour exécuter les mesures planifiées par les offices et services de l'administration fédérale	BFEG
B)	Evaluer l'application de l'art. 28b CC (y compris celle de l'art. 55a CP)	OFJ
C)	Concrétiser les critères de réglementation des cas de rigueur (art. 31 OASA) dans les cas de violence domestique (art. 50, al. 1, let. b, LEtr)	ODM
D)	Examiner la transmission des données aux termes des art. 8 LAVI et 305 CP dans le cadre de l'évaluation de la LAVI révisée et du nouveau CPP	OFJ
E)	Travaux préparatoires en vue d'une enquête sur l'application des peines pécuniaires dans les cas de violence domestique	OFS
F)	Poursuivre les activités de coordination dans le domaine des services cantonaux d'intervention et du travail avec les personnes auteures de violence	BFEG
G)	Recommandation de l'OFJ à la Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) d'examiner les possibilités de réseautage et de les soutenir	OFJ
H)	Renforcement de la coordination au niveau national en mettant sur pied un groupe de travail inter départemental	BFEG
I)	Examiner dans le cadre de l'évaluation de la LAVI si les offres LAVI recouvrent bien les besoins des groupes de victimes	OFJ
J)	Intégrer le thème de la violence domestique dans les cours de formation initiale et de perfectionnement des spécialistes de la migration	ODM
K)	Thématiser la violence domestique dans le cadre de l'information des étrangères et des étrangers sur leurs droits et leurs obligations	ODM
L)	Poursuivre le soutien des activités de prévention de la maltraitance envers les enfants	OFAS
M)	Examiner si l'on peut mentionner des programmes antiviolence pour personnes d'origine étrangère auteures de violence dans le cadre des recommandations aux cantons	ODM
N)	Examiner les offres de perfectionnement pour les juges	OFJ et BFEG
O)	Poursuivre la participation financière dans le domaine de l'aide aux victimes de violence	OFJ
P)	Développer et mettre en œuvre des mesures pour protéger les proches contre des actes de violence liés à l'alcool dans le cadre du Programme National Alcool 2008 à 2012	OFSP
Q)	Publier des analyses de cas enregistrés par la police basées sur la SPC	OFS
R)	Examiner les offres spécifiques pour migrantes et migrants	ODM
S)	Réaliser une étude sur les coûts économiques occasionnés par la violence dans les relations de couple	BFEG en coop. avec d'autres offices
T)	Réaliser une étude sur les lacunes de la recherche en matière de violence domestique, prise de contact ciblée avec des instituts de recherche	BFEG

Source : rapport (2009), p. 3644 ⁶

⁶ Rapport (2009) : Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2009 sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005). Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

Partie I : Introduction

1 Rappel des faits et mandat

En 2009, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG a publié une étude décrivant dans un premier volet l'état actuel de la recherche et des connaissances sur les causes de la violence dans les relations de couple et les facteurs de risque. Cette étude contient par ailleurs un état des lieux des mesures prises en Suisse sur le plan législatif et au niveau des institutions en vue de prévenir la violence dans les relations de couple et de lutter contre ce fléau (Egger & Schär Moser 2008⁷). Cet inventaire se fonde sur une enquête menée auprès de tous les cantons, sur des interviews d'expertes et d'experts ainsi que sur l'analyse de nombreux documents. En outre, six cantons, représentant toutes les régions linguistiques, ont fait l'objet d'une analyse approfondie (Bâle-Campagne, Genève, Lucerne, Tessin, Vaud, Zurich). Des recommandations figurent dans la synthèse de l'étude qui permet ainsi de discuter en profondeur de ce qui a été fait jusqu'ici. De plus, elle constitue un soutien pour les actrices et les acteurs à tous les niveaux (Confédération, cantons, communes) dans la planification et la concrétisation des mesures à venir et des adaptations légales à effectuer pour prévenir et combattre de manière ciblée la violence dans les relations de couple.

Le rapport du Conseil fédéral de 2009⁸, rédigé en réponse au postulat Stump 05.3694⁹ sur la base de l'étude du BFEG retient vingt mesures renforçant de façon spécifique la prévention et la lutte contre la violence dans les relations de couple (ibid., p. 3644)¹⁰. Différents offices rattachés au Département fédéral de l'intérieur et au Département fédéral de justice et police sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures. Il s'agit de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, de l'Office fédéral de la statistique OFS, du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, de l'Office fédéral de la justice et de l'Office fédéral des migrations ODM. Ces offices coordonnent leurs travaux dans le cadre du groupe de travail interdépartemental sur la violence domestique, créé en 2009 et placé sous la direction du BFEG (ibid., mesure H, p. 3644).

Dans le cadre de la concrétisation de ces vingt mesures, il incombe au BFEG, entre autres tâches, de réaliser une étude **sur les lacunes de la recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple** et d'informer les milieux de la recherche (ibid., mesure T, p. 3644). Au sein du BFEG, cette tâche est du ressort du Domaine Violence domestique DVD. Depuis 2003, sur mandat du Conseil fédéral, le DVD s'occupe de la prévention et de la lutte contre la violence dans les relations de couple et dans les situations de séparation¹¹.

⁷ Egger, Theres et Marianne Schär Moser (2008) : La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. Berne. Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

⁸ Rapport 2009 : Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2009 sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005). Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

⁹ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053694

¹⁰ Une vue d'ensemble des mesures décidées dans le rapport du Conseil fédéral de 2009 figure aux pages 4 et 32 du présent rapport.

¹¹ Voir <http://www.service-contre-la-violence.ch>

2 Démarche et objectifs

La deuxième partie répertorie les **besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple** ; recensés par deux chercheuses en sciences sociales - Marianne Schär Moser et Theres Egger. Cette partie s'appuie sur l'enquête du BFEG publiée en 2009 sur les causes de la violence dans les relations de couple et les mesures prises en Suisse (Egger & Schär Moser 2008), complétée par les commentaires d'expertes et d'experts des milieux de la recherche et de la pratique choisis¹². Ceux-ci se sont prononcé tout d'abord par écrit puis dans le cadre d'un atelier portant sur les besoins en matière de recherche et les priorités fixées par celle-ci. Cette démarche a été adoptée afin de garantir une approche scientifique multidisciplinaire et des perspectives provenant de différents champs professionnels.

Par cette démarche, le BFEG entend mettre à disposition un **instrument de travail** utilisable dans la pratique. Le rapport a pour objectif premier de fournir des informations et une vue d'ensemble aux chercheuses et aux chercheurs et de mettre en évidence les thèmes d'études particulièrement intéressants. Les enseignantes et les enseignants des universités et des hautes écoles spécialisées peuvent aussi déterminer les questions spécialement intéressantes à traiter par les travaux de diplôme de leurs étudiant·e·s.

Le rapport peut servir éventuellement de **référence pour les requêtes déposées auprès d'institutions donatrices** et devrait encourager une approche interdisciplinaire. En outre, il a pour objectif de contribuer à instaurer, auprès des éventuels bailleurs de fonds (offices fédéraux, cantonaux et communaux, Fonds national suisse de la recherche scientifique FNS, institutions privées encourageant la recherche) un climat propice à la recherche dans ce domaine.

Pour des raisons de cohérence, la partie II s'appuie sur la même **définition** que celle qui a servi de fil conducteur dans l'étude du BFEG (Egger & Schär Moser 2008, p. 5) et qui est largement répandue en Suisse et à l'étranger¹³:

« L'expression de 'violence dans les relations de couple' recouvre toutes les formes de violence entre adultes dans tous les types de relation de couple. La violence peut être physique, sexuelle ou psychique. Elle peut intervenir dans un couple marié ou non, hétérosexuel ou homosexuel, partageant un domicile commun ou non, en phase de séparation ou après la séparation. Cette définition n'exclut pas que les enfants puissent directement ou indirectement être touchés par cette forme de violence. Elle se différencie cependant des formes de violence dans l'environnement social proche, qui apparaissent exclusivement en dehors de la relation de couple (p. ex. violence des parents envers les enfants ou violence parentale, violence des enfants envers les parents, violence entre frères et sœurs). »

¹² La liste des expertes et des experts interviewés figure dans l'impressum.

¹³ La violence dans les relations de couple est considérée comme une forme spécifique de violence domestique, voir à ce sujet Schwander, Marianne (2003): Interventionsprojekte gegen häusliche Gewalt. Neue Erkenntnisse - neue Instrumente, Dans : Revue pénale suisse, vol. 121, cahier 2, p. 195-215 ainsi que la feuille d'information « Violence domestique : définition, formes et personnes touchées » du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (<http://www.ebg.admin.ch/themen/00009/00089/00093/00275/index.html?lang=fr>)

Partie II : Violence dans les relations de couple – Besoins en matière de recherche

par Marianne Schär Moser et Theres Egger

1 Introduction

1.1 Cadre de réflexion

La violence dans les relations de couple est un problème social très important. Pour prévenir durablement ce fléau et le combattre plus efficacement, il est crucial d'identifier les relations de cause à effet qui la sous-tendent. Parmi les principales disciplines qui participent aux efforts d'exploration dans ce domaine, citons (par ordre alphabétique) : l'anthropologie sociale, l'ethnologie, la criminologie, le droit, l'économie, les études genre, la médecine, les neurosciences, la pédagogie, la psychologie, les sciences infirmières, les sciences des médias, les sciences des religions, la sociologie et le travail social. Par ailleurs, pour être utilisable, une synthèse des besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple doit non seulement tenir compte de la complexité du sujet mais aussi de la diversité des perspectives scientifiques.

L'étude sur les causes de la violence dans les relations de couple et les mesures prises en Suisse (Egger & Schär Moser 2008)¹⁴ a servi de base à l'élaboration d'un **schéma systématique** qui esquisse les différents champs de recherche et les questions scientifiques y relatives. Les commentaires des expertes et des experts¹⁵ de diverses disciplines, qui ont d'abord pris position par écrit, ont permis de concrétiser ce schéma. Les thèmes et les questions dont les conclusions des études scientifiques sont attendues en toute priorité ont ensuite été élaborés dans le cadre d'un atelier.

Les champs de recherche mentionnés par la suite concernent **surtout le contenu de la recherche** : **Sur quoi la recherche doit-elle se pencher ?** A quelles questions doit-on répondre ? La concentration ainsi voulue repose sur le sentiment que les objectifs généraux et les questions méthodologiques et contextuelles jouent un rôle crucial lors du traitement de la problématique de la violence dans les relations de couple. Les aspects les plus importants en sont brièvement mentionnés ci-après :

■ Pourquoi faut-il mener des recherches et quels objectifs doit-on s'efforcer d'atteindre ?

Compte tenu de l'objectif de prévenir la violence dans les relations de couple et de la combattre, il importe de mettre l'accent sur l'exploitation dans la pratique des résultats des travaux de recherche. Il s'agit de disposer de travaux scientifiques susceptibles de fournir une base de recommandations concrètes et de permettre la résolution des problèmes survenant dans la pratique.

■ Comment effectuer les recherches ?

La recherche portant sur la violence dans les relations de couple doit relever des défis méthodologiques, dans certains cas majeurs. Il s'agit d'un domaine dans lequel la recherche et le développement méthodologiques revêtent une importance particulière. Il convient de combiner judicieusement les différentes méthodes (qualitatives et quantitatives) pour apprécier correctement l'objet de la recherche. La réalisation d'études longitudinales notamment, qui per-

¹⁴ Egger, Theres et Marianne Schär Moser (2008) : La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. Berne. 196 pp. Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

¹⁵ Voir la vue d'ensemble figurant dans l'impressum.

mettent de suivre les évolutions, se révèle nécessaire. D'une manière générale, la recherche fondamentale comme la recherche appliquée, sont toutes deux requises. Alors que les études de recherche appliquée sont d'une utilité directe, celles qui sont menées dans le domaine de la recherche fondamentale sont très utiles à moyen et long terme car elles mettent à disposition le savoir qui permet de développer des mesures efficaces. Ce domaine présente des lacunes parce que les offres d'aide ont parfois dû être élaborées sans ces réflexions de base respectivement en raison de l'urgence de la situation. Les évaluations et les monitorages qui accompagnent les activités de terrain permettent d'améliorer significativement l'efficacité et l'efficacé de la pratique en matière d'interventions. Les évaluations d'impact fournissent en cette matière une aide considérable. Dans cette perspective, il importe aussi de souligner l'importance capitale de la recherche prospective¹⁶.

■ **Qui doit participer à la recherche ?** Le souci de lier étroitement la recherche à la pratique en intégrant les spécialistes du terrain doit être pris en compte de manière suffisante lors de la conception des études. Tout en sachant que la perspective interdisciplinaire et transdisciplinaire de la recherche est exigeante, les milieux concernés sont d'avis que cette approche est profitable. La collaboration entre les diverses disciplines favorise - s'agissant des questions, des méthodes et des hypothèses - l'aspect multidimensionnel nécessaire à la compréhension.

1.2 Structure et utilisation

Les pages suivantes sont consacrées à la présentation d'une vue d'ensemble des **champs de recherches** identifiés **ainsi que des pistes pour la recherche** (chap. 2). L'accent est ensuite mis sur les **points forts** sur lesquels, à l'aide de l'état des connaissances des milieux de la recherche et de la pratique, il y a lieu de travailler ces prochaines années (chap. 3).

La **vue d'ensemble** du chapitre 2 s'articule autour des champs de recherches **Apparition** (chapitre 2.1), **Ampleur** (chapitre 2.2), **Conséquences** (chapitre 2.3) et **Mesures** (chapitre 2.4) pour lutter contre la violence dans les relations de couple. L'articulation des trois premiers champs de recherche reprend le modèle écologique utilisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui permet d'appréhender la complexité du phénomène de la violence (voir illustration, p. 10). Le quatrième champ de recherche « *Mesures* » s'appuie sur la partie correspondante du rapport d' Egger & Schär Moser¹⁷.

Cette structure doit être considérée comme purement analytique. Elle n'implique ni un traitement séparé des questions et des aspects mentionnés ni un examen des facteurs individuels. Bien au contraire, elle met les expertes et les experts d'accord sur la nécessité d'établir en premier lieu des accès multidimensionnels et des plans de recherche tenant compte de la complexité du sujet.

Une description succincte de l'état actuel de la recherche introduit chaque champ de recherches, sans toutefois entrer dans le détail¹⁸. **Les pistes pour la recherche** qui appellent un approfondissement ou une mise à jour des connaissances existantes sont ensuite esquissées sur cette base et à des niveaux très différents. Il s'agit pour une part de questions très générales et, d'autre part, de questions

¹⁶ En se basant sur des hypothèses, la recherche prospective détermine des interventions concrètes et contrôle leur efficacité, vérifiant ainsi du même coup l'hypothèse à leur origine.

¹⁷ Voir note de bas 14.

¹⁸ Dans le présent rapport, on a renoncé à présenter une liste bibliographique. Une liste bibliographique exhaustive sur les causes de la violence dans les relations de couple figure dans le rapport Egger & Schär Moser (2008). En outre, il existe une série d'études bibliographiques spécialisées et accessibles qui mentionnent les ouvrages actuels publiés sur ce sujet ou sur différents aspects de celui-ci.

plus concrètes, en particulier dans les domaines dans lesquels l'état des connaissances est relativement avancé ou dans lesquels des mesures concrètes sont à évaluer.

La présentation de l'état actuel des connaissances de même que les pistes pour la recherche formulées dans chaque champ d'investigation –dépeignent un instantané. Elles ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité.

Dans le chapitre 2, pour chaque champ de recherche traité (apparition, ampleur, conséquences de la violence dans les relations de couple et mesures pour lutter contre cette forme de violence), il a été constaté que les résultats de recherches antérieures portent principalement sur la violence exercée par des hommes contre des femmes dans les relations de couple. La recherche empirique et la conception théorique présentent donc une lacune en ce qui concerne les hommes victimes de violence exercée par leur partenaire (homme ou femme), respectivement les femmes auteures de violence. Outre le **sexe** des personnes concernées, leur **âge** et la **phase de la vie** dans laquelle elles se trouvent, la **nature de la relation** (couple séparé ou non, couple homosexuel ou hétérosexuel, relation de courte ou de longue durée, couple avec ou sans enfants, etc.) et l'existence ou non d'un **passé migratoire** constituent des dimensions prises en compte de façon continue dans tous les champs de recherche.

Les éléments **de nature à induire des questions concrètes intéressantes pour la recherche** sont formulés de manière à pouvoir en principe être appliqués à tous les domaines. Les priorités fixées pour le traitement concret des questions différents selon les disciplines.

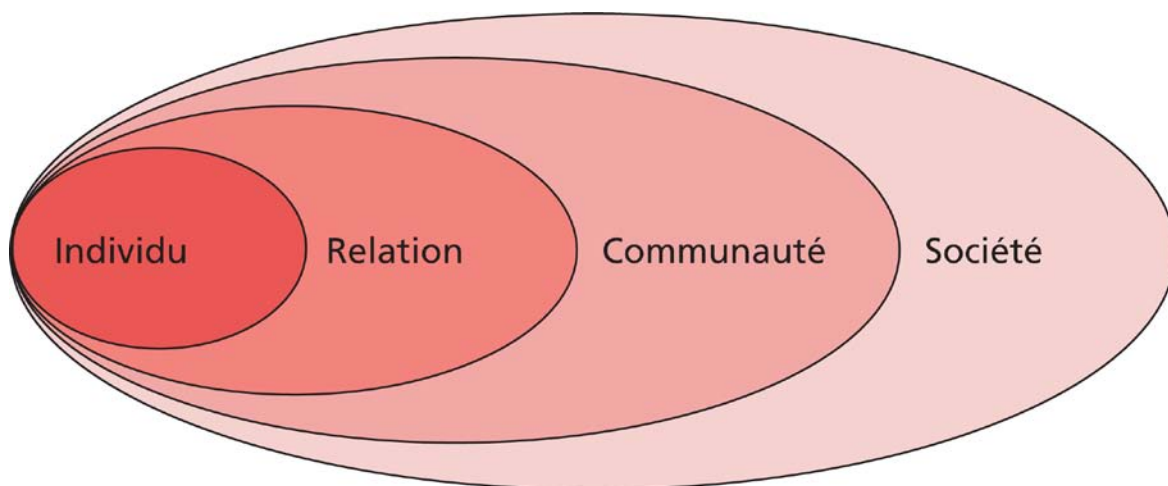
2 Vue d'ensemble des champs de recherche traitant de la violence dans les relations de couple

2.1 Apparition de la violence dans les relations de couple

2.1.1 Causes et facteurs de risque d'un comportement violent

Les scientifiques et les professionnel-l-e-s sur le terrain s'accordent à dire qu'il n'y a pas de cause unique à la violence dans les relations de couple. Il s'agit plutôt d'un ensemble de causes et d'effets interagissant à plusieurs niveaux (individu, couple, communauté et société ; illustration). Il convient de distinguer les causes au sens propre du terme des facteurs ou des situations à risque favorisant l'apparition de la violence ou qui sont en corrélation avec celle-ci. Une telle distinction est toutefois souvent difficile à faire notamment dans le milieu des sciences sociales¹⁹.

Modèle écologique pour expliquer le phénomène de la violence



Source : Egger & Schär Moser (2008, 12), d'après l'OMS (2002, 10) et Heise (1998, 265)²⁰

2.1.1.1 Au niveau de l'individu

Au niveau individuel, l'accent est mis sur les prédispositions et la situation de vie des auteur-e-s et des victimes de violence.

Des études représentatives sur la violence exercée par des hommes sur leur partenaire de sexe féminin ont révélé que les caractéristiques de l'auteur influent de façon beaucoup plus significative sur la violence dans les relations de couple que celles de la victime. En revanche, la question de savoir dans quelle mesure ce constat s'applique aux hommes victimes de violence n'a pas été analysée dans le cadre d'études représentatives.

¹⁹ La question de savoir s'il est judicieux de distinguer les causes des facteurs de risque ou des situations à risque ou s'il vaut mieux employer une définition des causes adaptée à la réalité sociale, non déterministe et selon laquelle les facteurs de risque sont considérés comme des causes partielles, fait parfois l'objet de controverses.

²⁰ Heise Lori L. (1998) : «Violence against women: An integrated, ecological framework», *Violence against Women*, 4(3), 262-290. WHO World Health Organization (Ed.) (2002) : Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève, résumé, disponible sur Internet à l'adresse : www.who.int

En ce qui concerne la violence des hommes à l'encontre des femmes, il est prouvé que les facteurs « expérience de la violence durant l'enfance », « consommation d'alcool et de stupéfiants », « stratégies insuffisantes pour gérer le stress » ainsi que « comportement antisocial et délinquance hors du couple » jouent un rôle très important dans l'apparition de violence dans les relations de couple (voir Egger & Schär Moser 2008, 18 ss). Des troubles de la personnalité, des problèmes psychiques ou certains traits de la personnalité et le style de régulation des émotions (jalousie) constituent d'autres facteurs de risque individuels. L'examen des caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles (voir *ibid.*, 30 ss) révèle notamment une corrélation entre le niveau de formation, l'âge, la nationalité ou le passé migratoire et l'appartenance religieuse.

Pistes pour la recherche

- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent-ils les hommes ou les femmes exerçant des violences envers leur partenaire (femme ou homme) ? Dans quelle mesure est-il possible de déterminer différents « types » de violence (p. ex. la violence en tant qu'instrument de domination et de contrôle opposée à la violence en tant que réaction à un sentiment d'impuissance) ?
- Il existe un rapport entre la consommation élevée d'alcool par l'auteur-e et la victime de violence et la survenance de la violence dans le couple. Comment expliquer précisément ce rapport ? Quel rôle la consommation de drogues illicites ou de médicaments joue-t-elle dans la violence dans le couple ? Quels relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence ?
- Quels sont les rapports qui existent entre la violence dans le couple et les problèmes de santé psychique ? Quel rôle les troubles de la personnalité jouent-ils ? Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence ?
- Quelle influence le sentiment d'auto-efficacité²¹ a-t-il sur l'apparition de la violence dans le couple ? Les personnes chez lesquelles ce sentiment est peu développé voire inexistant sont-elles plus souvent victimes et/ou auteurs de violence ?
- Quels sont les rapports qui existent entre l'exercice de la violence dans le couple et l'expérience personnelle de la violence en tant que victime ? Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violence bidirectionnelle, c'est-à-dire de violence émanant des deux partenaires ?
- Quels modèles différents de victimisation et d'exercice de la violence est-il possible d'identifier dans la biographie des victimes et des auteur-e-s de violence ? Comment les personnes concernées intègrent-elles cet aspect de leur vécu et de leur comportement dans la construction de leur vie ?
- Les jeunes femmes présentent un risque plus élevé d'être victimes de violences dans le couple. Ce constat s'applique-t-il également aux jeunes hommes ? Quelles sont les relations de cause à effet expliquant le facteur descriptif de l'âge ?
- Les relations de couple chez les adolescent-e-s jouent un rôle déterminant dans le développement des valeurs et des normes sociales. Un comportement violent ou non dans la relation peut également être déterminant pour les relations à venir. Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans ce contexte ?
- Quelle est la relation entre la violence exercée hors du cadre familial (en tant qu'auteur-e et en tant que victime) et la violence dans les relations de couple ? On sait qu'un comportement antisocial et la délinquance hors du couple constituent des facteurs favorisant considérablement l'apparition de la violence dans le couple. Comment cette relation s'explique-t-elle ? Dans quelle direction orienter les mesures qui s'imposent ?
- Les recherches actuelles ne présentent pas de vision claire du rôle joué par le statut socio-économique : certaines d'entre elles ne relèvent aucun lien entre le statut socio-économique et l'apparition de violence, tandis que d'autres associent la violence à un niveau de formation rudimentaire ou à un statut professionnel peu élevé. Dans quelle mesure et de quelle manière le niveau de formation et le statut professionnel des auteur-e-s de violence et des victimes sont-ils liés à la violence

²¹ L'auto-efficacité est un concept psychologique qui désigne la croyance de l'individu en sa capacité d'organiser et d'exécuter la ligne de conduite requise pour produire des résultats souhaités (voir p. ex. Bandura, Albert (1995): *Self-Efficacy: the exercise of control*. New York.)

dans le couple ? S'agissant des facteurs de risque « chômage » et « pauvreté ». Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence ?

- Quel rôle les composantes spatiales telles que, entre autres, les conditions d'habitation et l'environnement jouent-elles dans la violence au sein du couple ? Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence ?
- Les personnes de nationalité étrangère ou les Suissesses/Suisses ayant un passé migratoire apparaissent plus souvent dans les statistiques relatives à la violence dans le couple. Quels sont les facteurs sous-jacents expliquant ce résultat statistique ? Dans quelle mesure et de quelle manière le passé migratoire (expérience personnelle de la migration, situation en Suisse, intégration, aspects de la culture d'origine, expérience de la guerre, etc.) des auteur·e·s et des victimes de violence est-il lié à la violence dans le couple ?
- Quels sont précisément les rapports entre l'appartenance religieuse et l'importance de la religion au quotidien pour les auteur·e·s et les victimes de violence ? Sont-ils différents selon la religion ? Existe-t-il des différences spécifiques entre les sexes ?

2.1.1.2 Au niveau de la relation de couple

S'agissant de la violence des hommes à l'encontre des femmes, la répartition inégale du pouvoir dans le couple se révèle être un facteur de risque d'apparition de la violence au sein du couple. Une forte corrélation est attestée, notamment entre des comportements violents et des comportements tendant à dominer et à contrôler chez les auteur·e·s de violences. Les conflits dans le couple et la manière de les régler jouent aussi un rôle important. Les phases critiques de la vie comme la grossesse, la naissance d'un enfant ou la séparation ainsi que d'autres facteurs inhérents à la situation de vie ou encore l'isolement social du couple s'avèrent être des facteurs de risque (voir *ibid.*, p. 22 ss).

Pistes pour la recherche

- Quelle influence les différences de statut exercent-elles sur l'apparition de la violence dans le couple et le maintien d'une relation dominée par la violence ? Quelles sont les relations de cause à effet ? Existe-t-il des différences sexospécifiques ?
- Quelle est l'influence de la répartition des tâches dans le couple (activité lucrative, éducation des enfants et travaux ménagers) sur l'apparition de la violence dans le couple ? Quelle répartition des tâches la favorise-t-elle et quelles conditions doivent-elles être réunies pour que la violence se déchaîne ?
- Quels événements de la vie de couple (infidélité, conflit portant sur les ressources économiques ou sur l'éducation des enfants, etc.) sont-ils associés à un risque élevé de violence au sein du couple ? Quels sont les relations de cause à effet à l'origine d'un risque élevé de violence dans le couple lors de phases critiques de la vie comme la grossesse ou la naissance d'un enfant ? En cas de séparation ? Quel rôle les aspects liés aux enfants jouent-ils dans ce contexte (gestion des questions concernant les enfants, parents en conflit permanent, etc.) ?
- Quelle influence la constellation familiale (forme de la famille, responsabilité à l'égard des enfants, enfants de la conjointe ou du conjoint, maladies des enfants, etc.) a-t-elle sur le comportement des parents en cas de conflits et sur la violence dans le couple ?
- Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violence dans les relations de couples adolescents ou âgés²² ?
- Dans les relations hétérosexuelles, une grande différence d'âge entre les partenaires s'avère être un facteur de risque de violence envers la femme. Ce constat s'applique-t-il également à la violence faite aux hommes ainsi qu'à la violence dans les relations homosexuelles ? Quelles sont les relations de cause à effet sous-jacentes au facteur différence d'âge ?

²² La définition adoptée dans le rapport Egger & Schär Moser (2008), sur laquelle le présent rapport se fonde, se concentre sur les adultes. La pratique considère qu'il est pertinent d'élargir les études aux relations de couple chez les adolescents. Ceci permettra de compléter les connaissances afférentes aux relations de couple chez les adultes. L'accent mis sur la violence au sein de couples âgés tient compte du fait que la violence revêt également un caractère pertinent dans d'autres relations avec des proches (notamment lors de la fourniture de soins).

- Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violence exercée au cours d'aventures ou de liaisons de courte durée (dating violence) ? Dans quelle mesure ces liens se distinguent-ils de ceux qui prévalent dans les relations de longue durée ?
- Les statistiques mettent en évidence que le nombre d'actes de violence recensés au sein de couples binationaux ou étrangers dépasse largement la moyenne. Cette relation peut-elle également être démontrée pour les actes de violence non recensés (chiffre noir), qu'il s'agisse de violence physique ou de toutes autres formes de violence ? Quelle influence le passé migratoire exerce-t-il réellement (situation en Suisse, intégration, aspects de la culture d'origine, etc.) ? Existe-t-il une relation entre la mainmise des structures patriarcales et la violence dans la relation de couple ? Cette violence est-elle liée aux différences culturelles existant au sein des couples binationaux ? La situation est-elle différente selon que l'homme ou la femme est d'origine étrangère ?

2.1.1.3 Au niveau de la communauté

Un manque de soutien social de la part de la communauté favorise l'apparition de la violence dans le couple, de même qu'un-e partenaire ou encore un milieu familial tolérant la violence (voir *ibid.*, 28 ss).

Pistes pour la recherche

- A quelles conditions l'intégration sociale du couple dans une communauté déterminée (p.ex. proches, cercle d'amis, voisinage) favorise-t-elle la violence ? Quelle influence la violence exercée au sein d'autres couples faisant partie de l'environnement du couple concerné a-t-elle ? Comment les relations de cause à effet se présentent-elles précisément ?
- L'isolement social du couple peut être la conséquence ou un facteur de risque de la violence dans le couple. Quelles relations de cause à effet peut-on constater dans les deux cas ?
- Comment l'intégration dans des groupes de pairs influence-t-elle l'apparition de la violence au sein des couples adolescents ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs ont-ils une influence sur l'apparition de la violence dans le cadre d'aventures et de liaisons de courte durée (dating violence) ? Dans quelle mesure ces facteurs se distinguent-ils de ceux qui prévalent dans les relations de longue durée ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs exercent-ils une influence sur l'apparition d'actes de violence commis par des femmes envers leur partenaire (femme ou homme) ? Ces facteurs sont-ils les mêmes que ceux mis en évidence dans le cas de la violence exercées par les hommes envers les femmes ?

2.1.1.4 Au niveau de la société

Il n'existe qu'un petit nombre d'études représentatives portant sur l'influence de l'environnement éloigné, c'est-à-dire de la société. Elles mettent en évidence le fait que, au niveau de la société, une réalisation insuffisante de l'égalité entre femmes et hommes et la tolérance de la société face à la violence en général et à la violence dans le couple en particulier sont des facteurs favorisant l'apparition de la violence (voir *ibid.*, 29 ss).

Pistes pour la recherche

- Quelles conditions sociales générales peuvent-elles expliquer les différences existant au niveau international, s'agissant de l'étendue de la violence au sein du couple et des formes sous lesquelles elle se manifeste ?
- Quel effet les différences socioculturelles entre les régions ont-elles sur la survenance de la violence au sein du couple ? Quels relations est-il possible de mettre en évidence ?
- Comment au juste l'état de l'égalité entre femmes et hommes influence-t-il l'apparition de la violence dans le couple ? Peut-on observer des effets positifs induits par la promotion de l'égalité (réduction de la violence dans le couple) ? Des effets contre-productifs peuvent-ils être constatés (apparition de la violence dans le couple plus importante en lien avec le refus d'une culture de l'égalité) ? Quel effet la

promotion de l'égalité entre femmes et hommes a-t-elle sur l'apparition de la violence commise par les femmes à l'encontre des hommes ?

- Comment les changements sociaux et sociétaux (p. ex. modification de la conception du rôle de la femme et de l'homme) influencent-ils l'apparition et l'ampleur de la violence dans les relations de couple ?
- Quelle influence les médias exercent-ils (représentation de la violence en général et de la violence dans le couple, représentation des rôles de la femme et de l'homme, couverture des cas de violence) sur l'apparition de la violence dans le couple ? Quels aspects s'avèrent-ils être des facteurs de risque et à quelles conditions le sont-ils ? Existe-t-il des différences entre les médias, les régions, etc. ? Et dans quelle mesure ?
- Au niveau de la société, est-il possible de mettre en évidence des schémas de violence et des discours sur la violence ? Quels liens existent-ils entre ceux-ci et la représentation des sexes ? Quelle importance le sujet de la violence dans les relations de couple revêt-il ? Quelles évolutions peut-on constater ?
- Quelle influence les modifications législatives en matière de violence dans le couple ont-elles sur les valeurs et les normes sociales ? Quels effets ont-elles sur le comportement ?

2.1.1.5 Examen multidimensionnel

On peut relever plusieurs questions non résolues concernant les **quatre niveaux** d'analyse (individu, relation de couple, communauté et société) **et leur interaction** :

Pistes pour la recherche

- De quelle manière les causes et les facteurs de risque interagissent-ils aux différents niveaux ? Quels facteurs de risque favorisent-ils l'apparition de la violence au sein du couple ? Quels facteurs de risque favorisent-ils sa chronicité ? Est-il possible d'identifier des facteurs de risque particulièrement appropriés à un dépistage précoce de la violence et à la prévision des risques ? Comment les mettre en évidence précocement ?
- En se fondant sur des modèles théoriques, est-il possible de démontrer que certains aspects constituent des causes de la violence, de les identifier de manière empirique et de les distinguer des situations à risque ?
- Quelle est l'interdépendance des causes et des facteurs de risque aux différents niveaux en cas de violence du partenaire envers sa partenaire, de la partenaire envers son partenaire ainsi qu'au sein de couples homosexuels ?
- Ces liens sont-ils différents en cas de violence au sein de couples adolescents ou âgés ? Comment l'interaction entre les causes et les facteurs de risque se différencie-t-elle au cours des différentes phases de la vie des personnes concernées (jeunes, jeunes adultes, familles avec enfants, personnes âgées) ?
- A tous les niveaux mentionnés, ces liens sont-ils différents selon que la violence se produit dans le cadre d'aventures et de liaisons sans engagement (dating violence) ou dans celui de relations de longue durée ?
- Quelles relations de cause à effet peuvent-elles être mises en évidence s'agissant de la violence dans les relations de couple survenant chez des personnes vivant dans des conditions difficiles (prostitué-e-s, toxicomanes, malades mentaux, personnes sans domicile fixe, etc.). Dans quelle mesure ces liens se distinguent-ils de ceux qui sont constatés au sein de couples ayant des conditions de vie « normales » ?
- Les données disponibles confirment et infirment tout à la fois la thèse selon laquelle la violence est un problème commun à toutes les classes sociales et à tous les milieux. Comment les inégalités sociales se répercutent-elles sur l'apparition de la violence dans le couple ? Comment prendre en compte des concepts multidimensionnels de description de la situation sociale dans le cadre de la recherche des causes et des facteurs de risque ?
- Comment, dans le cadre de la recherche des causes et des facteurs de risque d'apparition de la violence, distinguer les conditions spécifiques de la migration des influences spécifiques de la culture ? Et comment les analyser ?

- Quelles situations vécues pendant l'enfance caractérisent-elles les personnes qui vivent, à l'âge adulte, dans une relation de couple empreinte de violence ? Quelles situations vécues pendant l'enfance caractérisent-elles les personnes qui, à l'âge adulte, exercent de la violence dans leur relation de couple ?
- Quelle relation existe-t-il entre la violence dans les relations de couple et les formes de violence non domestique (violence dans l'espace public, violence exercée par les jeunes, harcèlement sexuel, etc.) ? Quelles relations de cause à effet est-il possible de mettre en évidence ?

2.1.2 Facteurs favorisant un comportement non-violent dans les relations de couple

De manière générale, il existe peu de travaux de recherche sur l'absence de violence dans les relations de couple. Un nombre très restreint d'études portent sur les familles ou les couples interagissant sans violence et sur leur environnement. Il est toutefois essentiel de connaître les mécanismes de la non-violence pour comprendre la violence dans le couple, en particulier pour assurer sa prévention. La recherche sur la résilience, qui se penche sur la capacité psychique à résister et sur les relations de cause à effet qui la sous-tendent, est à cet égard d'une importance capitale.

2.1.2.1 Au niveau individuel

La grande majorité des femmes et des hommes n'exercent aucune violence dans leur relation de couple et ne sont pas non plus victimes de violence. Certaines de ces personnes présentent pourtant des caractéristiques considérées comme des facteurs de risque. Qu'est-ce qui permet à ces individus, malgré des situations éprouvantes ou dans des phases critiques de la vie, de faire régner un climat détendu au sein de leur relation de couple ?

Pistes pour la recherche

- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent les femmes ou les hommes qui n'exercent pas de violence envers leur partenaire ? Qu'est-ce qui caractérise les femmes ou les hommes qui présentent pourtant des caractéristiques considérées comme des facteurs de risque ?
- Au niveau individuel, qu'est-ce qui différencie, dans des situations éprouvantes, les individus vulnérables des individus résilients, c'est à dire les personnes réagissant par de la violence et celles qui parviennent à gérer parfaitement ces situations sans recourir à la violence ?
- Quelle influence les ressources économiques et sociales ont-elles sur une gestion des conflits non-violente réussie ?
- Comment exploiter les connaissances liées à une gestion des conflits non-violente réussie, issues d'autres domaines de la recherche (promotion de la résilience chez les enfants, santé psychique, etc.), pour comprendre les relations de couple ?

2.1.2.2 Au niveau de la relation de la couple

Qu'est-ce qui caractérise les couples qui, malgré d'éventuels facteurs de risque et des situations éprouvantes, agissent de manière non-violente ? Qu'est-ce qui caractérise les couples qui veillent réciproquement à leur bien-être et se traitent de manière respectueuse ?

Pistes pour la recherche

- Quelles sont les caractéristiques des couples vivant leur relation sans violence, privilégiant des relations respectueuses et veillant à leur bien-être réciproque ? Quelles sont les caractéristiques des couples qui y parviennent malgré des situations à risque ?
- Quelles structures de communication et modèles de gestion de conflit et du stress caractérisent-ils les couples agissant sans violence malgré des facteurs de risque et des phases de vie éprouvantes ?

- Quelle influence la répartition des tâches dans le couple (activité lucrative, éducation des enfants et travaux ménagers) exerce-t-elle ? Quelles répartitions des tâches contribuent-elles à éviter la violence dans le couple et à quelles conditions ?
- Quels facteurs contribuent-ils, dans quelles constellations familiales (forme de la famille, présence d'enfants, enfants malades, etc.), à une gestion non-violente des conflits ? Quels sont les éléments décisifs permettant à des parents séparés de trouver des solutions non-violentes aux conflits ?

2.1.2.3 Au niveau de la communauté

Dans quelle mesure l'environnement social du couple contribue-t-il à un comportement non-violent (malgré la présence de facteurs de risque et dans des situations éprouvantes) ? A quelles conditions le réseau social assure-t-il une fonction de contrôle ou de soutien protégeant contre la violence ?

Pistes pour la recherche

- A quelles conditions l'intégration sociale du couple dans une communauté peut-elle prévenir la violence dans le couple ? Quel rôle les parents, les ami-e-s, les voisin-e-s, etc. jouent-ils ? Quelles sont les relations de cause à effet ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs favorisent une action non-violente des femmes envers leur partenaire (femme ou homme) ? Sont-ils les mêmes que les facteurs observés chez les hommes agissant sans violence envers les femmes ?
- Comment l'intégration dans des groupes de pairs influence-t-elle les jeunes, les amenant à entretenir une relation de couple fondée sur la bonté et le respect ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs empêchent-ils l'apparition de la violence dans les relations de courte durée et dans le cadre de liaisons (dating violence) ? Dans quelle mesure se distinguent-ils des facteurs s'appliquant aux relations de longue durée ?

2.1.2.4 Au niveau de la société

Quels facteurs sociaux peuvent-ils être susceptibles d'amener les individus et les couples à agir sur un mode non-violent malgré la présence de facteurs de risque, même dans des situations éprouvantes ?

Pistes pour la recherche

- De quelle manière les conditions sociales générales (p. ex. la diffusion des stratégies non-violentes de gestion des conflits) influencent-elles le comportement non-violent dans le couple ? Quels aspects s'avèrent-ils être des facteurs de protection qui, conjointement avec des facteurs jouant un rôle à d'autres niveaux d'analyse, empêchent la violence d'apparaître ?
- Quelle influence l'état actuel de l'égalité entre femmes et hommes exerce-t-il réellement sur le comportement non-violent dans le couple ? Quelle influence la vie active a-t-elle (p. ex. conditions de travail favorables à la famille) ? Quelles relations de cause à effet peut-on mettre en évidence ? Existe-t-il des différences sexospécifiques ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière les médias contribuent-ils à favoriser le comportement non-violent dans les relations de couple ? Existe-t-il des différences entre les médias, les régions, etc. ? Quels moyens d'action pourrait-on envisager ?

2.1.2.5 Examen multidimensionnel

On peut relever plusieurs questions concernant les **quatre niveaux d'analyse** (individu, relation de couple, communauté et société) **et leur interaction** :

Pistes pour la recherche

- De quelle manière les causes et les facteurs de risque favorisant les comportements non-violents interagissent-ils aux différents niveaux ?
- Aux différents niveaux, quels sont les liens entre les comportements non-violents du partenaire envers sa partenaire, de la partenaire envers son partenaire et chez des partenaires de même sexe, et les facteurs favorisant la non-violence ?
- Ces liens sont-ils différents dans les couples adolescents ou âgés ? Sont-ils différents selon qu'il s'agit de relations de courte durée ou de liaisons (dating violence) ou bien de relations de longue durée ?
- En ce qui concerne les facteurs favorisant un comportement non-violent, quelles conclusions les connaissances issues de la recherche permettent-elles de tirer pour planifier et mettre en place des mesures concrètes ?

2.2 Ampleur de la violence dans les relations de couple

Il n'est pas possible de se prononcer sur toute l'**étendue** de la violence dans les relations de couple en Suisse. Des sondages²³ permettent d'estimer l'étendue de la violence exercée par les hommes envers les femmes dans des relations hétérosexuelles. Ils révèlent qu'au cours de leur vie d'adulte, 10 à 20% des femmes subissent la violence physique et/ou sexuelle de leur partenaire ou ex-partenaire et qu'environ 20 à 40% des femmes sont victimes de violences psychiques exercées par leur partenaire ou ex-partenaire. Actuellement, il n'existe de données fiables ni sur l'étendue de la violence exercée par les femmes envers les hommes ni sur celle de la violence dans les relations homosexuelles (ibid., p. 6 s). On sait qu'entre 2000 et 2004, 250 femmes et 54 hommes ont été victimes d'une tentative d'homicide ou d'un homicide commis par le ou la partenaire ancien-ne ou actuel-le²⁴. Selon la statistique policière de la criminalité (SPC)²⁵, en 2010, 9233 personnes au total ont été enregistrées par la police en Suisse comme ayant subi un préjudice à la suite de violences domestiques. Parmi elles, 6973 étaient des femmes et 2260 des hommes. Dans 5968 cas, il s'agissait de femmes victimes de la violence de leur (ex-)partenaire et, dans 1416 cas, d'hommes victimes de la violence de leur (ex-)compagne.

Pour décrire l'ampleur de la violence dans les relations de couple, il importe de tenir compte du fait que cette violence peut prendre différentes **formes**. Il s'agit principalement de violence physique, sexuelle ou psychique, qui se manifeste à des degrés divers, pouvant aller jusqu'au meurtre. Le type de relation (couple séparé ou non, relation stable par opposition à une relation de courte durée, etc.) constitue un autre critère à prendre en considération. Certains aspects de la violence structurelle sont aussi mis en discussion²⁶, en relation par exemple avec les droits d'entretenir des contacts avec les enfants en cas de séparation.

²³ Gillioz Lucienne, Jacqueline De Puy et Véronique Ducret (1997) : Domination et violence envers la femme dans le couple. Lausanne : Payot / Killias Martin, Mathieu Simonin and Jacqueline De Puy (2005) : Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan : Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS), Berne : Stämpfli.

²⁴ Zoder Isabel (2008) : Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel : OFS.

²⁵ Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité (SPC) livre des chiffres nationaux sur la violence domestique. Toutefois, il convient de prendre en compte le fait que la définition de la violence domestique figurant dans cette statistique nationale diverge de la définition de la violence dans les relations de couple utilisée dans le présent document. La SPC inclut non seulement les incidents survenant au sein de couples mariés ou non mais aussi le recours à la violence et les menaces entre parent (beau-parent/parent nourricier) et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Voir <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4308>

²⁶ La violence structurelle se définit comme la violence qui naît et se trouve légitimée par le système social dominant, la forme de société, resp. ses structures, p. ex. par des normes juridiques.

En outre, afin de comprendre toute son ampleur, il importe de s'intéresser aux **dynamiques et aux processus de la violence**. Selon une approche courante, la violence dans les relations de couple peut être représentée par un cycle de la violence qui se déroule en plusieurs phases (augmentation de la tension, déchaînement de la violence, réparation). On distingue en outre deux dynamiques. La violence en tant que comportement conflictuel spontané à l'occasion de différends ou de désaccords peut apparaître occasionnellement, lors d'une crise aiguë par exemple ; elle n'est pas forcément exercée par la même personne et peut venir des deux personnes à la fois (bidirectionnelle). En revanche, la violence en tant que comportement systématique de contrôle implique qu'une des deux personnes exerce de la violence de manière répétée – ou menace d'en user – et crée ainsi un climat latent de violence au moyen d'intimidations ou de comportements de contrôle.

Pistes pour la recherche

- Quelle est l'étendue de la violence dans les relations de couple en Suisse (violence envers les femmes ou les hommes, violence exercée par les hommes et les femmes, au sein de différentes classes d'âge et de différents groupes de population, de différents types de relation, différentes couches sociales, différentes formes d'habitation, différentes régions, etc.) ? Des groupes de population déterminés peuvent-ils être identifiés comme particulièrement vulnérables en ce qui concerne la violence dans le couple (p. ex. les adolescents, les personnes issues de certains milieux culturels, les personnes handicapées, les toxicomanes, etc.) ?
- Quels comportements sont-ils au juste perçus comme étant de la violence ? Dans quelle mesure cette perception se différencie-t-elle selon le sexe, l'âge, l'arrière-plan social et culturel ? Aux niveaux individuel et social, quels mécanismes sont à la base de la perception et/ou de la non-perception de la violence ? Comment peut-on promouvoir la perception de la violence en tant que telle ?
- Comment définir la violence psychique et l'évaluer de manière fiable ? Comment définir la violence sexuelle et l'évaluer de manière fiable ? Cette définition diffère-t-elle selon le sexe de la victime ?
- Quelles sont les diverses formes de la violence dans les relations de couple ? Par quels actes se traduisent-elles ? Quelles sont les personnes touchées ? A quelle fréquence et sous quelles formes ? Qui exerce la violence ? A quelle fréquence et sous quelle forme ? Comment les formes de violence s'influencent-elles et se conditionnent-elles réciproquement ? Quelles différences sexospécifiques peut-on constater ? Comment les expliquer ?
- Quels modèles différents d'expérience de violence et d'exercice de la violence peut-on observer (fréquence, gravité, combinaison de violence psychique, physique et sexuelle) ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences sexospécifiques ?
- Est-il possible de mettre en évidence des types de dynamique de la violence ? Dans quelles situations des interventions déterminées sont-elles particulièrement efficaces pour favoriser l'évolution vers un comportement non-violent ?
- Est-il possible de démontrer que certains facteurs de risque ont un lien avec certaines formes et dynamiques de violence ? Quelle importance majeure accorder à quels facteurs de risque pour quelles formes et dynamiques de violence ?
- Comment l'ampleur, les formes et les dynamiques de la violence se distinguent-elles dans les différents types de relation (couples avec enfants, familles recomposées, couples binationaux/de même nationalité, couples homosexuels, couples adolescents, etc.) ?
- Quels autres types de violence (maltraitance envers les enfants, violence dans les lieux publics, violence exercée par des jeunes) sont-ils liés à la violence dans le couple ? Comment le sont-ils ? Quelle est leur étendue ?
- Plusieurs hôpitaux suisses mènent des projets de relevé systématique des expériences de violence. Quelles conclusions peut-on en tirer s'agissant de l'étendue de la violence ? Comment harmoniser ces projets afin de permettre des comparaisons ?
- Comment harmoniser les travaux de recherche quantitative sur la violence dans le couple de manière à faciliter la comparaison des études ?
- Comment évaluer régulièrement l'étendue de la violence dans les relations de couple dans le cadre d'études comparatives (p. ex. intégration dans des sondages généraux sur la criminalité) ?

■ Comment structurer les travaux de recherche quantitative sur la violence dans le couple de manière à inclure les aspects du contexte culturel et du genre (p. ex. en tenant compte des différentes définitions de la masculinité selon les cultures, de la manière dont chaque sexe appréhende la violence sexuelle) ?

2.3 Conséquences

2.3.1 Conséquences pour l'individu, la relation de couple et la famille nucléaire

La violence dans le couple a des conséquences directes et indirectes pour les partenaires (femmes et hommes) en tant qu'**individus**. S'agissant des victimes, on distingue les conséquences directes (répercussions physiques, psychosomatiques, et psychiques de la violence) des conséquences indirectes (état général de santé, tendances suicidaires, consommation d'alcool et de drogues, satisfaction dans l'existence, etc.). L'auteur-e de violence doit également supporter les conséquences directes et indirectes de son comportement et ce sur le plan de sa santé et au niveau social (p. ex. séparation d'avec les enfants, perte du logement). Ces conséquences ne sont pas uniquement négatives et peuvent aussi être vécues de manière positive (élimination des tensions, imposition de sa volonté, etc.). Les conséquences pour les auteur-e-s de violence ne font encore l'objet que de rares études. La violence dans les relations de couple a des conséquences directes et indirectes tant pour le **couple** que pour l'ensemble du système de la **famille nucléaire** réunissant les personnes vivant sous le même toit. Ce constat s'applique en particulier à la relation parent-enfant.

Pistes pour la recherche

- Quels effets à court et long terme, somatiques, psychiques et sociaux de la violence dans le couple est-il possible de mettre en évidence d'une manière générale ? Concernant les victimes ? Concernant les membres de la famille nucléaire (les enfants en particulier mais concernant aussi les parents de la partenaire ou du partenaire vivant sous le même toit) ? Concernant les auteur-e-s de violence ? Dans ce contexte, existe-t-il des groupes particulièrement vulnérables ?
- Quelles sont les conséquences pour les hommes victimes de violence dans le couple ? Comment l'expérience de la violence est-elle évaluée lorsque les victimes sont des hommes ? Quelles sont les stratégies développées par les hommes victimes pour faire face à la violence dans une relation de couple (minimisation, excuses, vengeance, séparation, mobilisation de soutien formel et informel) ? Sont-elles différentes selon le type de relation (hétérosexuelle ou homosexuelle) ?
- Quelles conséquences la violence dans le couple a-t-elle sur les hommes et les femmes auteur-e-s de violence ? Comment ces personnes les perçoivent-elles ? Comment la violence est-elle évaluée ? Quelles sont les stratégies développées par les hommes et les femmes auteur-e-s de violence pour faire face à la violence dans une relation de couple (minimisation, excuses, mobilisation de soutien formel et informel) ? Qu'est-ce qui caractérise les auteur-e-s (potentiel-l-e-s) qui recourent aux consultations sur une base volontaire ? Les conséquences et l'évaluation de la violence ainsi que les stratégies pour y faire face présentent-elles des différences sexospécifiques ?
- Les conséquences pour les enfants impliqués sont-elles différentes si la violence vient du partenaire, de la partenaire ou des deux partenaires ? Comment la violence se répercute-t-elle sur la relation entre les enfants et le parent (femme ou homme) victime de la violence ? Comment se répercute-t-elle sur la relation entre les enfants et le parent auteur de la violence ? Les conséquences sont-elles différentes selon le sexe des personnes impliquées (sexe de l'enfant, de la victime, de l'auteur-e de violence) ? Sont-elles différentes selon la constellation parentale (mère biologique ou concubine, père biologique ou concubin) ? Les conséquences sont-elles différentes selon le type d'intervention (p. ex. séjour dans une maison d'accueil pour femmes, expulsion et éloignement du domicile de l'un des parents, etc.) ? Quelles relations de cause à effet sont-ils à l'origine de la polyvictimisation des enfants (différentes formes de violence, dans différents contextes, etc.) ?
- Un contact avec des personnes fiables en dehors du foyer est considéré comme un facteur de protection des victimes indirectes. Quelles relations de cause à effet peut-on mettre en évidence dans ce domaine ?

- Il est prouvé que la violence dans le couple a différentes conséquences psychiques. Comment les différentes stratégies de coping²⁷ parviennent-elles à atténuer ces conséquences ? Dans quelle mesure les concepts psychiatriques et psychologiques et les échelles de mesure (p. ex. état de stress post-traumatique, syndrome d'aliénation parentale, différentes échelles pour mesurer les conséquences sur la santé psychique) sont-ils appropriés pour recenser valablement les conséquences sur la santé psychique ? Dans quel domaine convient-il de les étendre ? Comment procéder ?
- Quelles sont les conséquences de la violence dans le couple sur la relation ? Les conséquences sur le couple sont-elles différentes si la violence vient du partenaire, de la partenaire ou des deux partenaires ? Existe-t-il des différences entre les relations homosexuelles et hétérosexuelles ? Comment les relations dominées par la violence évoluent-elles à long terme ?
- A quelle fréquence et à quelles conditions les actes de violence entraînent-ils une séparation ou une réconciliation ? Quelles en sont les conséquences pour quelles personnes impliquées ? A quelles conditions la séparation est-elle suivie d'autres actes de violence ? A quelles conditions un rapport constructif peut-il se développer entre les ancien-ne-s partenaires ? Comment une intervention de la police influence-t-elle la dynamique de la violence ? Quelle influence d'autres interventions ont-elles (consultation et soutien pour les victimes, les auteur-e-s de violences, les couples) ?
- Quelles stratégies les couples concernés par la violence développent-ils pour faire face à la violence (mobilisation de ressources au sein de la relation, de ressources de soutien externes) ? De quels éléments dépend-il que le couple cherche une aide externe ? Quelles conséquences une intervention a-t-elle pour la relation de couple et la famille nucléaire ? En cas de séparation ? Lorsqu'il y a poursuite de la vie commune ?
- Quelles interventions permettent-elles d'enrayer les conséquences négatives ? Dans quelle situation sont-elles adéquates ?

2.3.2 Conséquences pour la communauté

La violence dans la relation de couple peut aussi avoir des répercussions sur les proches des victimes et des auteur-e-s de violence ne vivant pas sous le même toit. Elle peut aussi entraîner des changements et des réactions dans l'environnement social (ami-e-s, connaissances, voisinage). Jusqu'ici, ce phénomène n'a guère été étudié en Suisse.

Pistes pour la recherche

- Quelles sont les conséquences de la violence dans les relations de couple pour les proches des victimes et des personnes auteures de violence ? Quelles sont les conséquences pour l'environnement social ? Sont-elles différentes selon le sexe de la victime et de la personne auteure de violence ? Sont-elles différentes selon que le couple se sépare ou non ?
- Comment les proches jugent-ils la violence ? Comment l'environnement social la juge-t-il ? Quelles stratégies sont-elles développées (tabou, soutien, etc.) ? Quelle influence les aspects de culture collective (p. ex. les valeurs traditionnelles) exercent-ils dans ce contexte ?

2.3.3 Conséquences pour la société

La violence dans les relations de couple a un coût pour la société qui doit être assumé par l'entourage des personnes touchées ainsi que l'ensemble de la société. Il s'agit de coûts directs et indirects pouvant être chiffrés, mais aussi de répercussions sur le bien-être et la qualité de vie, lesquelles ne sont pas chiffrables. Quantifier et chiffrer ces coûts contribue à montrer l'importance du problème social que représente la violence dans les relations de couple.

²⁷ La « stratégie de coping » est un concept psychologique décrivant les différentes manières de faire face à une situation ou à des événements problématiques (voir p. ex. Lazarus, Richard & Folkman, Susan (1984): Stress, appraisal, and coping. New York). La manière de gérer les situations et les événements difficiles (p. ex., diversion, distanciation, concentration sur le problème, réévaluation de la situation, etc.) influe de façon capitale sur les conséquences en découlant.

2.3.3.1 Coûts directs et indirects chiffrables

Parmi les coûts directs et indirects chiffrables, citons par exemple les coûts liés à la santé, les coûts des services de police, les coûts administratifs engendrés par les poursuites pénales ou les divorces, les coûts des offres de consultation ou d'encadrement, les pertes de production en cas de maladie ou de décès, etc. La première étude à avoir estimé les coûts économiques en Suisse date de 1998²⁸. Aucun chiffre plus récent n'est disponible.

Pistes pour la recherche

- Quels sont les coûts directs et indirects de la violence dans les relations de couple en Suisse ? A combien s'élèvent les coûts pour la société ?
- Qui doit assumer ces coûts (Confédération, cantons, communes, assurances sociales, employeurs, proches, etc.) ?

2.3.3.2 Coûts immatériels non chiffrables

La violence dans les relations de couple a d'autres conséquences négatives qui ne peuvent pas être chiffrées (coûts intangibles). Citons par exemple la souffrance, la perte de qualité de vie touchant diverses personnes impliquées directement ou indirectement, les répercussions négatives sur les classes en raison des troubles du comportement que les enfants victimes présentent, etc.

Pistes pour la recherche

- Quels sont les coûts intangibles engendrés par la violence dans les relations de couple en Suisse ? Comment les décrire sur le plan qualitatif et, à la rigueur, sur le plan quantitatif ?

2.4 Mesures

2.4.1 Mesures législatives et services institutionnels

Ces dernières années, différentes mesures **législatives** ont été prises en Suisse. La violence dans les relations de couple constitue un délit poursuivi d'office depuis 2004. Pour certains délits, la procédure peut être suspendue provisoirement à la demande de la victime. La loi sur l'aide aux victimes impose aux cantons la mise sur pied de centres de consultation pour les victimes d'infractions. Depuis 2007, la norme de protection contre la violence inscrite dans le Code civil (art. 28b CC) donne aux personnes menacées la possibilité de demander au juge la prise de mesures protectrices (p. ex. interdiction pour l'auteur-e de violence de prendre contact avec la victime ou expulsion du domicile). Les cantons ont la responsabilité de définir la procédure d'expulsion immédiate de l'auteur-e de violence en cas de crise, tâche dont ils se sont acquittés sous forme de mesures de protection limitées dans le temps telles que l'expulsion, l'interdiction de contacter la victime ou de pénétrer dans le domicile (voir *ibid.*, p. 53 ss).

S'agissant du **travail d'intervention**, la coordination et la coopération sont considérées comme des bases essentielles d'une prévention efficace. La grande majorité des cantons dispose de services d'intervention, de bureaux spécialisés ou de délégué-e-s à la violence domestique. En outre, des commissions permanentes et des tables rondes assurent la coordination entre les différents acteurs

²⁸ Godenzi Alberto und Carrie Yodanis (1998) : Erster Bericht zu den ökonomischen Kosten der Gewalt gegen Frauen. Fribourg : Université de Fribourg.

publics et privés tels que la police, la justice et les centres de consultation. Les services spécialisés ainsi que les offres d'aide aux victimes et de programmes socio-éducatifs destinés aux auteur-e-s de violence sont regroupés au niveau supracantonal et national (voir *ibid.*, p. 60 ss et 68 ss).

Si maintenant, dans tous les cantons, la police peut expulser du domicile la personne usant de violence ou ordonner des mesures de protection, dans certains d'entre eux il est en outre possible de combiner l'intervention policière avec une consultation proactive de la victime et/ou de la personne violente (voir *ibid.*, 71 ss). Toutefois, d'autres actrices et acteurs du domaine de la santé et du secteur social (médecins, enseignant-e s, collaboratrices et collaborateurs des centres de consultation, etc.) peuvent également être les premiers interlocuteurs des victimes ou des auteur-e-s de violences. Il est rare que des directives relatives à la marche à suivre soient consignées de manière formelle.

Pistes pour la recherche

- De manière générale, quelle est l'efficacité des nouveaux outils juridiques mis en place pour lutter contre la violence domestique ? Dans quelle mesure ont-ils permis d'enrayer la violence dans les relations de couple et est-il nécessaire de les adapter ? De quelle marge d'appréciation les autorités et la police disposent-elles dans la mise en œuvre des nouvelles normes ? Comment l'exploitent-elles dans la pratique ?
- Quels sont les effets de la poursuite d'office sur les différents acteurs et actrices impliqués (victime, auteur-e de violence, famille et environnement social, police, offres de consultation, etc.) ? Ces effets différent-ils selon la situation (forme de violence, situation de vie, etc.) ? Quel impact la possibilité de suspendre provisoirement la procédure dans certaines circonstances a-t-elle dans la pratique ? A quelle fréquence la procédure est-elle suspendue ? Pourquoi ? Quelles sont les différences entre les diverses régions du pays ?
- Quels effets positifs ou négatifs entraîne la suppression - ou l'éventuelle réintroduction²⁹ - des peines de courte durée dans le cadre de la violence dans le couple ? Quelles expériences ont-elles été faites jusqu'ici ? Quels effets désirables ou indésirables se dégagent-ils de chacune de ces deux mesures ? Quels en sont les effets sur la participation des auteur-e-s de violence à des mesures thérapeutiques ?
- Dans quelle mesure les obstacles procéduraux influencent-ils l'efficacité de la disposition de protection contre la violence de droit civil (art. 28b CC) ? Comment est-elle concrétisée au niveau cantonal ? Est-il nécessaire de l'adapter ?
- Comment les cantons et l'Office fédéral des migrations mettent-ils en œuvre la réglementation des cas de rigueur selon le droit des étrangers ? Exploitent-ils leur marge d'appréciation pour protéger les victimes ? Existe-t-il des différences selon le canton ou le sexe, le pays d'origine, etc. ?
- A quel point les mesures existant dans le domaine de l'accès aux armes sont-elles appropriées pour prévenir la violence dans le couple ou en diminuer les conséquences graves ?
- Comment les mesures policières d'expulsion et de protection sont-elles structurées dans les cantons ? Quelles expériences ont-elles été faites dans les cantons avec les nouvelles règles ? Comment peut-on évaluer la pertinence de leur mise en œuvre, leur efficacité et leur efficacité dans le cadre d'une comparaison intercantonale ?
- Quels effets l'expulsion du domicile a-t-elle sur les différents acteurs et actrices impliqués (victime, personne auteure de violence, famille et environnement social, police, offres de consultation, etc.) ? Ces effets différent-ils selon la situation (forme de violence, situation de vie, etc.) ? Existe-t-il des différences entre les différentes régions du pays ?
- S'agissant des conséquences de la violence dans les relations de couple pour les enfants, comment doit-on évaluer les mesures légales et les mesures d'exécution ? Les mesures sont-elles suffisantes et adéquates ? Accorde-t-on suffisamment d'attention aux droits des enfants et à leur bien-être ? Comment concevoir les interventions policières pour répondre aux besoins spécifiques des enfants ?

²⁹ En été 2010, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi qui vise à réintroduire les peines de courte durée et à supprimer les peines pécuniaires avec sursis, voir <http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/sicherheit/gesetzgebung/sanktionensystem.html>

Comment les droits des enfants sont-ils pris en considération en cas de situations contradictoires (p. ex. protection de la mère par opposition au souhait du père de rester en contact avec les enfants) ?

- Quels effets une collaboration renforcée entre les autorités et les services spécialisés dans la violence a-t-elle sur les actrices et les acteurs impliqués (victimes, personnes auteures de violence, famille et environnement social) ?
- Quels modèles d'intervention cantonaux distingue-t-on ? Dans quelle mesure, dans chaque canton, les différents services et mesures se complètent-ils ? Les objectifs poursuivis sont-ils atteints ? Y a-t-il des effets secondaires non souhaités ? Les institutions disposent-elles des connaissances, des capacités et des ressources suffisantes pour pouvoir mettre en œuvre les mesures ? L'interaction entre les diverses institutions est-elle cohérente ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques et des indices de conditions ou de facteurs d'efficacité ?
- Quels effets préjudiciels les interventions de la police ont-elles sur la jurisprudence (p. ex. droit de garde, règlement du régime matrimonial en cas de divorce ultérieur) ?
- Quelles répercussions l'absence de structures de coordination et de coopération dans certains cantons a-t-elle sur la violence dans le couple ?
- Quels sont les modèles de collaboration existant entre les différents acteurs au niveau cantonal, régional et au-delà des frontières linguistiques ? Comment convient-il de les évaluer sous l'angle de l'efficacité du travail de prévention ? Dans quels domaines des mesures s'imposent-elles ? De quelle manière la collaboration peut-elle être améliorée ?
- Quelles expériences les cantons ont-ils faites avec les modèles proactifs (transmission automatique des données de la victime et de l'auteur-e de violence, mandat de consultation) ? Où se situent les risques et les chances ? Dans quelle mesure et à quelles conditions les modèles peuvent-ils être appliqués dans d'autres cantons ou d'autres régions ?
- Comment évaluer, dans la perspective du genre, les actions que l'Etat a entreprises jusqu'ici ? Quelles conclusions en tirer pour les actions futures ?
- Quel est le rapport entre les interventions de l'Etat et celles de la société civile ? Quelles interfaces existe-t-il ? Comment les structures étatiques et celles de la société civile collaborent-elles ? Un besoin d'optimisation se fait-il sentir ?
- Quelles expériences de case management ont-elles été faites dans des cas de violence dans le couple ?

2.4.2 Mesure de protection des victimes directes et indirectes, mesures en faveur des auteur-e-s de violence et mesures destinées aux couples et aux familles

Dans tous les cantons, les **victimes** ont à leur disposition une offre spécialisée plus ou moins large de centres de consultation conformément à la loi sur l'aide aux victimes. En principe, tant les femmes que les hommes victimes de violences au sein de leur couple peuvent y recourir. Il n'y a que peu d'offres spécialisées pour les hommes victimes. Plusieurs cantons disposent de maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Il existe par ailleurs de nombreuses offres de consultation ambulatoire spécialisée dans la violence domestique. En Suisse romande, une offre de consultation en ligne a été mise en place sur Internet, ouverte non seulement aux victimes et aux auteur-e-s de violence mais également à leur environnement social et aux spécialistes. Partout, les victimes ont accès à des services médicaux d'urgence assurés par les hôpitaux et le corps médical. Dans certains cantons, des hôpitaux disposent de services d'urgences spécialisés dans la violence sur le plan médical ou psychologique. Dans l'ensemble, les offres d'aide aux victimes se concentrent surtout sur la gestion de situations aiguës de crise (voir *ibid.*, p. 74 ss).

La majorité des cantons disposent d'offres pour les **personnes qui exercent la violence dans leur couple** ou qui craignent de ne pas se maîtriser. Outre les consultations volontaires, il existe des consultations obligatoires dans un contexte pénal. Les cantons font usage de manière très diverse du recours possible à l'assignation. La plupart des offres se concentrent sur les hommes exerçant de la

violence. Des offres destinées aux femmes auteures de violence sont en cours de préparation (voir *ibid.*, p. 77 ss).

En Suisse, il existe en outre au niveau local un réseau plus ou moins riche **d'offres générales de consultation et de soutien** pour les questions familiales, les relations et les problèmes au quotidien. La majorité d'entre elles n'est pas spécialisée dans la prévention de la violence dans le couple, mais elles sont souvent confrontées à cette question de manière directe ou indirecte (voir *ibid.*, p. 81 ss).

Pistes pour la recherche

- Quelles expériences ont-elles été faites en matière de dépistage précoce des victimes et des auteur·e·s de violences dans le cadre du travail médical général (dépistage systématique) ? Comment de tels dépistages pourraient-ils être mis en œuvre ? Quels succès peut-on en attendre et quels inconvénients présentent-ils ?
- Les offres existantes destinées aux victimes sont-elles appropriées ? Permettent-elles d'atteindre les effets escomptés ? Ont-elles des effets non souhaités ? Quels facteurs encouragent ou empêchent l'accès à des offres de soutien ? Comment pourrait-on mieux approcher, au moyen des différentes offres à disposition, les groupes particulièrement vulnérables ? Quels sont les besoins des différents groupes de victimes ? Comment y répondre ? Quels sont les avantages et les inconvénients des offres générales comparées aux offres spécialisées destinées aux victimes de violence dans le couple ? Quelles offres sont indiquées et à quelles conditions le sont-elles ?
- Dans la pratique, on déplore qu'il ne soit pas possible de soutenir à long terme les victimes et les co-victimes. Quels effets pourrait-on escompter de telles offres ? Comment les structurer pour qu'elles déploient tous leurs effets ?
- Quels sont les besoins des hommes victimes en matière de soutien ? Dans quelle mesure sont-ils différents de ceux des femmes victimes ? Dans quelle mesure l'offre existante couvre-t-elle les besoins ? Concrètement, en quoi consiste le travail fourni par les offres destinées aux hommes victimes ? Dans quelle mesure se différencie-t-il du travail avec les femmes victimes ? Quel est le degré de compétence (connaissances, capacité, volonté) des offres existantes en matière de soutien aux hommes victimes ? Comment pourrait-on mieux approcher les hommes victimes de violence ?
- Dans la pratique, on estime qu'il est nécessaire d'introduire des mesures de soutien destinées aux enfants co-victimes. Quels sont les besoins spécifiques en la matière ? Quelles sont les offres existantes ? Quelles offres seraient-elles nécessaires ? Comment devraient-elles être structurées ?
- Dans certains cantons, les mesures de protection des enfants sont du ressort d'autorités de tutelle non professionnelles, tandis que dans d'autres cantons elles sont de la compétence d'autorités professionnelles. Quels sont les avantages et les inconvénients des deux modèles ?
- Les offres existantes destinées aux auteur·e·s de violence sont-elles appropriées ? Obtiennent-elles les effets escomptés ? Ont-elles des effets non souhaités ? Quelle combinaison de mesures thérapeutiques et répressives est-elle appropriée ? Dans quelle situation permet-elle de réduire efficacement le risque de récidive chez les personnes exerçant de la violence ? Dans le cadre de mesures pénales, quelles expériences ont-elles été faites avec des instruments d'évaluation des risques présentés par les auteur·e·s de violence ?
- En Suisse, la prise de contact proactive avec des auteur·e·s (potentiel·le·s) de violence fait l'objet de plusieurs approches. Qu'a-t-on pu constater jusqu'ici ? Comment ces approches doivent-elles être comparées ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- Comment proposer aussi tôt que possible des consultations volontaires aux auteur·e·s (potentiel·le·s) de violence ? Comment soutenir les offres à bas seuil auxquelles les personnes concernées peuvent faire appel précocement ? Comment procéder, sans stigmatiser, à un dépistage et à une intervention précoces dans les groupes à risques ?
- En Suisse, il existe des consultations volontaires et obligatoires pour les auteur·e·s de violence. Quels sont leurs avantages et leurs inconvénients ? Quelles expériences ont-elles été faites avec les différentes approches ? Comment peut-on les combiner ? Comment développer la motivation personnelle des participant·e·s ? Quels effets les offres ont-elles sur les autres personnes impliquées (partenaire [homme ou femme], enfants) ? Quels sont les chances et les risques liés au recours à des conseillères et des conseillers ayant un passé migratoire ?

- Comment les différentes offres destinées aux hommes auteurs de violences et celles qui sont destinées aux femmes auteures de violences sont-elles conçues ? Dans quelle mesure le travail avec les hommes auteurs de violence est-il différent de celui mené avec les femmes ? Le cadre conceptuel employé pour le travail avec les hommes peut-il être utilisé pour le travail avec les femmes ? Sur quels modèles d'efficacité les différentes offres reposent-elles ? Quels objectifs les offres poursuivent-elles ? Quels facteurs influencent-ils l'efficacité du travail avec des auteur-e-s de violence (caractéristiques de la personne et de son entourage, caractéristiques de l'offre) ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- Quelles offres générales de consultation sont-elles particulièrement pertinentes pour la question de la violence dans le couple ? Les offres présentent-elles des différences selon la région linguistique ou le canton ? Dans quelle mesure les acteurs et actrices majeurs disposent-ils des compétences nécessaires (connaissances, capacités, volonté) ?
- Les thérapeutes et les conseillères ou conseillers doivent-ils adapter leur cadre de travail à la problématique de la violence dans le couple (p. ex. thérapie de couple ou thérapie familiale spécifique axée sur la violence) ? Doit-on plutôt choisir des approches thérapeutiques familiales ou individuelles ?
- Comment rendre les offres de soutien et de consultation accessibles au groupe cible des migrantes et des migrants ? Quelles approches se révèlent-elles être les plus efficaces et dans quelles situations le sont-elles ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres communautés de migrant-e-s) ? Existe-t-il des sujets (p. ex. promotion de la reconnaissance sociale des divorces) qu'il serait particulièrement important de traiter dans le cadre du travail de consultation auprès des cercles de personnes ayant un passé migratoire ?
- Quelles expériences ont-elles été faites avec les consultations obligatoires lors de phases critiques de la vie ? Dans quelle mesure peuvent-elles prévenir ou permettre de dépister précocement la violence dans le couple ? Quels sont les risques et les chances des consultations obligatoires ?
- Dans quelle mesure le niveau de formation des parents contribue-t-il à empêcher la violence dans le couple ?

2.4.3 Formation, information, sensibilisation

Il est indispensable que les **professionnel-le-s** (police, magistrature, services sociaux, professions de la santé, etc.) qui peuvent être confronté-e-s avec la violence dans le couple possèdent des connaissances approfondies et une sensibilité suffisantes pour accomplir leur importante mission efficacement, par exemple dans le domaine du dépistage précoce. Pour y parvenir, des formations initiales et de perfectionnement sont conseillées et en partie réalisées (voir *ibid.*, p 82 ss).

L'information et la sensibilisation de **l'opinion publique** sont considérées comme des aspects importants pour le traitement de la violence dans le couple. On considère comme essentielles la diffusion d'informations approfondies et différenciées et la prise de contact ciblée avec les groupes de population particulièrement vulnérables. Il s'agit d'une tâche qui demande des efforts continus (voir *ibid.*, p. 82 ss).

Pistes pour la recherche

- Quelles catégories professionnelles ou fonctions jouent-elles un rôle essentiel dans la prévention de la violence dans le couple ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences selon la région linguistique, le canton, etc. ?
- Quels effets l'information, la formation et la sensibilisation ont-elles concrètement sur le travail des professionnel-le-s ? Est-il possible de démontrer qu'elles contribuent à prévenir ou à dépister précocement la violence dans le couple ? Dans quelle mesure relève-t-on des différences entre les catégories professionnelles, les régions linguistiques, les cantons, etc. ? Quels impacts l'information et la sensibilisation ont-elles sur les missions essentielles des professions concernées (p. ex. un traitement plus rapide et plus efficace grâce à une prise en compte systématique de la violence en tant que cause possible de maladies ou de troubles du développement) ?

- Quel est l'état actuel des connaissances sur la question de la violence dans le couple dans les différentes catégories professionnelles concernées ? Quelle attitude adoptent-elles face à la problématique ? De quelle marge de manœuvre disposent-elles et comment l'exploitent-elles ? Existe-t-il des différences selon la catégorie professionnelle, la région linguistique, le canton, etc. ?
- Dans quels domaines semble-t-il judicieux d'intégrer ce thème dans la formation initiale ? Dans quels domaines semble-t-il judicieux de l'intégrer aux perfectionnements ? Les aspects tels que la perspective de genre, les enfants co-victimes ou les migrant·e·s sont-ils suffisamment traités dans les offres de formation et de perfectionnement existantes ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques en matière d'information, de sensibilisation et de perfectionnement de spécialistes qui pourraient être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- Quel est le niveau d'information de la population sur la question de la violence dans le couple ? Quelles sont les connaissances concernant les aspects sexospécifiques de ce type de violence ? Quelles sont les attitudes constatées ? Existe-t-il des différences selon la région linguistique, le canton, etc. ?
- Comment l'information et la sensibilisation de la population contribuent-elles à prévenir ou à dépister précocement la violence dans le couple ? Quels moyens d'information et de sensibilisation de l'opinion publique ou de groupes cibles spécifiques dans la population se révèlent-ils particulièrement efficaces (bon rapport coût-utilité) ? Comment évaluer l'efficacité des activités nationales en comparaison avec les activités locales ? Les offres générales sont-elles plus efficaces que les offres ciblées sur des groupes ou l'inverse ? Peut-on démontrer leur effet ?
- Les mesures existantes relatives à l'information et à la sensibilisation de l'opinion publique couvrent-elles suffisamment les dimensions telles que le genre, les enfants victimes directes ou indirectes ou les migrant·e·s ?
- Comment approcher le groupe cible des migrantes et des migrants au moyen de mesures d'information et de sensibilisation ? Quelles sont les approches les plus efficaces ? Dans quelle situation ? Existe-t-il des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres communautés de migrant·e·s) ?
- Comment concevoir de manière optimale les mesures de prévention primaire en milieu scolaire ? Quelles expériences ont été faites avec des approches directes du thème de la violence dans le couple ou indirectes, par exemple par un travail sur l'image du rôle de la femme et de l'homme ? Comment les approches existantes fonctionnent-elles ? Comment peuvent-elles être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres régions linguistiques, d'autres groupes d'âge) ?

3 Priorités des besoins en matière de recherche

Les questions répertoriées dans le chapitre 2 décrivent les besoins en matière de recherche systématiquement et dans le détail sans qu'il soit procédé à aucune pondération. Vu l'abondance de pistes pour la recherche mentionnées, il importe de fixer des priorités qui devraient être explorées scientifiquement par la recherche et la pratique ces prochaines années sur la base de l'état des connaissances. Deux perspectives transversales et cinq champs thématiques occupent une place centrale selon les commentaires des expertes et des experts.

3.1 Perspectives transversales genre et migration

Comme mentionné plus haut, le besoin de combler les lacunes de la recherche sur les femmes auteures de violences et les hommes victimes apparaît dans tous les champs thématiques.

En ce qui concerne la dimension du « **genre** »³⁰, il est admis que les connaissances actuelles sur la violence au sein du couple, exercée par des hommes envers des femmes ne se transposent pas facilement au schéma inverse (femmes auteures de violences et hommes victimes). Bien au contraire, elles laissent augurer des relations de cause à effets très différentes. Par ailleurs, pour ce qui est de la migration, les statistiques mettent en évidence que les personnes ayant un passé migratoire sont plus souvent impliquées dans la violence au sein du couple. Les facteurs conduisant à ce résultat statistique sont encore mal connus. Jusqu'à présent, il n'est guère possible de distinguer les influences spécifiques de la migration des influences spécifiques de la culture. En outre, on dispose de peu d'informations sur les rapports entre la violence dans le couple et le degré d'intégration sur le plan social. La catégorie « **migration** » est donc un aspect que tous les projets de recherche sur le thème de la violence dans les relations de couple devraient aborder.

L'**approche du mainstreaming**³¹ représente un moyen efficace pour inclure systématiquement ces deux thèmes dans la recherche sur la violence dans les relations de couple. On entend par là que, dans le cadre de projets de recherche, les catégories « genre » et « migration/origine » entrent en ligne de compte, en tant que thèmes transversaux, dans la conception, la réalisation, l'évaluation, la présentation et la mise en œuvre de travaux empiriques et d'études théoriques. Ce faisant, ces catégories ne doivent pas être traitées isolément. Elles doivent au contraire être mises en corrélation (intersectionnalité)³². En d'autres termes, il faut aussi prendre en considération l'interaction entre les dimensions « genre » et « origine » au niveau individuel, au niveau du couple, au niveau de la communauté et au niveau de la société. L'accent sera donc mis sur les différents groupes d'actrices et d'acteurs (p. ex. hommes avec passé migratoire en tant que victimes et/ou auteurs de violences dans le couple - hommes sans passé migratoire en tant que victimes et/ou auteurs de violences dans le couple, etc.), lesquels interagissent différemment entre eux selon la nature du « croisement » des dimensions. En outre, il serait aussi bon de tenir compte, là où cela se révèle judicieux, de l'intersectionnalité avec d'autres catégories telles que l'âge, la catégorie sociale, l'orientation sexuelle,

³⁰ Le « genre » désigne le sexe social (se distinguant du sexe biologique), c'est-à-dire les attentes d'une société envers les femmes et les hommes et la manière dont ceux-ci se positionnent par rapport à celles-là (« doing gender »).

³¹ Le « mainstreaming » se rapportant à la catégorie du genre est une stratégie adoptée dans le cadre de la Conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU à Pékin en 1995. Elle est appliquée, depuis lors, à l'échelle internationale. Le « mainstreaming » (intégration dans la direction principale) signifie qu'un sujet doit être pris en compte en tant que thème transversal dans tous les projets en cours. Le sexe mais aussi l'origine, l'âge, l'orientation sexuelle ou la couche sociale constituent les dimensions relatives à la diversité les plus fréquemment mentionnées.

³² La demande relative à un traitement intersectionnel des thèmes confère une place centrale aux interactions entre les différentes dimensions relatives à la diversité (« croisement des dimensions »). Il s'agit d'un concept important en relation avec l'identification des discriminations multiples et généralement dans le cadre d'analyses spécifiques de groupes cibles.

etc. Les structures, les processus et les instruments doivent, si possible, être conçus de sorte qu'ils obligent les responsables de recherche à aborder ces deux catégories, genre et migration (p. ex., intégration dans les formulaires de demandes de recherche, critères de contrôle concernant des financements ou des publications, prise en considération de résultats dans des règlements relatifs à la communication, insertion dans des instruments d'assurance-qualité, intégration dans des centres de compétence, etc.). L'objectif est que ce mainstreaming permette d'obtenir des connaissances différenciées, qui pourront à leur tour fournir la base nécessaire à la mise en place de mesures spécifiques destinées à des groupes cibles.

Cette approche n'implique pas que chaque projet de recherche doive toujours se pencher sur tous les aspects et/ou groupes d'actrices et d'acteurs. Toutefois la prise en compte dans la recherche des deux dimensions que sont le genre et l'origine migratoire signifie qu'elles font l'objet **d'une réflexion systématique** et que chaque projet de recherche doit être clairement positionné en ce qui concerne ces deux catégories.

A l'avenir, il conviendra d'examiner consciencieusement si d'autres aspects de la diversité, comme l'âge ou la couche sociale, doivent être définis, dans une démarche semblable, comme des thèmes transversaux pour la recherche sur la violence dans les relations de couple.

En définissant le genre et la migration comme des thèmes transversaux, on souligne leur importance pour la recherche sur le thème de la violence dans les relations de couple. Parallèlement, en renonçant à mettre l'accent sur le genre et la migration/l'origine en tant que champs thématiques spécifiques, on **risque** de négliger ces dimensions. Pour que l'approche du mainstreaming porte ses fruits, il faut vouloir tenir compte de l'importance des dimensions « genre » et « origine » et les traiter en conséquence. Cela implique de posséder à la fois les compétences professionnelles permettant de se confronter à ces dimensions et de structurer, sur la base d'analyses fondées, les projets de recherche dans une perspective incluant les aspects du genre et de la migration. La volonté naît prioritairement de la sensibilité des chercheuses et des chercheurs ainsi que des organisations donatrices à cette question. Les compétences professionnelles s'acquièrent ou peuvent être développées dans le cadre d'une collaboration ciblée avec des spécialistes.

3.2 Champs thématiques

Dans les années à venir, il s'agira avant tout de mener des études scientifiques dans les cinq champs thématiques suivants. Pour chacun des thèmes, les projets de recherche devraient se pencher sur les dimensions du genre et de la migration/l'origine en tant que thèmes transversaux et en tenir compte de manière appropriée.

1) Survenance, modèle, dynamique et conséquences de la violence dans les relations de couple

Il convient d'étudier de manière plus approfondie l'ampleur de la violence dans les relations de couple dans différents types de relations et situations de vie. Une étude nationale de prévalence doit créer la base nécessaire qui permettra de saisir la fréquence de la violence selon les différentes dimensions (forme de violence, sexe, origine, orientation sexuelle, partenaires de culture différente ou identique, phase familiale, âge, couche sociale, région, entre autres). Le recensement des **dimensions quantitatives** devrait être complété par des **analyses qualitatives**, comme celle des modèles d'apparition de la violence - depuis le premier acte d'agression jusqu'au moment où la violence dans le couple devient chronique ou comme l'enquête visant à comprendre comment des relations dominées par la violence peuvent évoluer vers la non-violence et le respect et vice-versa. Par ailleurs, il faut étudier la relation existant entre les différentes formes de violence dans les relations de couple et les circonstances qui commandent leur éventuelle interaction. De plus, il s'agit d'examiner si et de quelle ma-

nière la violence dans les relations de couple est liée à l'exercice de la violence hors du contexte domestique. En outre, il est intéressant de connaître les conséquences de la violence sur les actrices et les acteurs impliqués, notamment sur la famille nucléaire (voir le point fort IV) mais aussi sur leur environnement (parenté, ami-e-s, voisins, société). Les analyses qualitatives doivent aussi prendre en compte les différentes catégories (genre, origine, âge, etc. ; voir ci-dessus). Compte tenu des objectifs visant à empêcher le déchaînement de la violence dans les relations de couple et à interrompre le cycle intergénérationnel de transmission de la violence, il est aussi intéressant d'aborder le thème sous l'angle spécifique des phases de la vie, qui tient compte de la survenance, du développement et des conséquences de la violence dans les différentes générations.

II) Conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes

Dans la perspective d'une détection précoce et d'une analyse de risque efficaces et avec l'objectif d'assurer une prévention de la violence et une lutte contre celle-ci s'adressant à des groupes spécifiques, l'étude des conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes ainsi que des processus conduisant à l'instauration de ces types de relation revêt un caractère central. La recherche des causes de la violence dans le couple aux différents niveaux d'analyse et la différenciation des **causes et des facteurs de risque**, afin de saisir les aspects influençables et ceux qui ne le sont pas, contribue de manière considérable à la prévention. Dans ce contexte, il se révèle particulièrement intéressant d'observer l'évolution dans les différents types de relations (femme/homme victime ou exerçant de la violence, relation homosexuelle/hétérosexuelle, etc.) et aux différentes phases du partenariat (avant/après l'expérience de la violence, de l'adolescence à l'âge adulte, présence ou non d'enfants, etc.) ainsi que dans les différents groupes de la société et dans les différentes situations de la vie. Les études qui mettent en évidence la manière dont les auteur-e-s et les victimes de violences dans les relations de couple ont évolué après des interventions et la concrétisation de mesures présentent aussi un intérêt. La recherche sur l'aspect intervention peut servir à améliorer les offres de prévention, notamment lorsque les facteurs de risque sont connus.

La recherche s'attachant aux facteurs de protection fournit également des bases pour une prévention efficace. Il s'agit de comprendre comment il est possible, en dépit de la présence de facteurs de risque, de vivre un partenariat respectueux et non-violent et donc d'identifier les facteurs de protection.

III) Mesures de prévention et d'intervention prises par l'Etat et la société civile

En Suisse, les actrices et les acteurs de l'Etat et de la société civile prennent, à différents niveaux, des mesures visant à prévenir et à combattre la violence dans les relations de couple. Des structures de soutien et de consultation pour les personnes concernées (victimes directes ou indirectes) ainsi que des mesures générales pour empêcher la violence complètent les instruments juridiques et les modèles d'intervention. Une bonne partie de ces mesures entendent, grâce à une intervention précoce, dépister la violence exercée ou sur le point de l'être, d'empêcher qu'elle se déchaîne ou se reproduise (prévention secondaire) et d'en enrayer les conséquences négatives (prévention tertiaire). D'autres mesures veulent prendre les devants et se concentrent donc sur les causes de la violence, les facteurs de risque et les facteurs protecteurs (prévention primaire).

En relation avec tous les aspects de l'action étatique évoqués, il importe de poursuivre les analyses ayant trait à la structure, à la mise en œuvre, aux effets souhaités et non souhaités des mesures, à leur efficacité et à leur efficacie, les comparer et identifier les meilleures pratiques (évaluations et recherche sur l'efficacité). S'agissant des offres destinées aux victimes et aux auteur-e-s de violences, les analyses, orientées sur des groupes cibles, particuliers qui recensent les besoins des différents

groupes et évaluent les mesures, resp. leurs effets, présentent un grand intérêt. Les groupes que les offres existantes peinent à atteindre sont, eux aussi, prioritaires. La recherche portant sur des approches originales et innovatives en matière de prévention et d'intervention semble également être prometteuse.

Enfin, il est indispensable de disposer des résultats de recherche qui nous apprennent comment l'introduction des nouvelles normes juridiques (poursuite d'office de la violence dans les relations de couple [2004], article sur la protection contre la violence dans le Code civil [2007]) s'est répercutée sur la fréquence et l'intensité de la violence dans les relations de couple ainsi que sur la manière dont elle apparaît. A cet égard, des évaluations différenciées de la législation qui mettent l'accent sur sa mise en œuvre sont demandées.

IV) La violence dans les relations de couple dans le système familial : couples et enfants en tant que victimes directes ou indirectes

L'étude du système familial est très importante dans les questions de violence dans les relations de couple. La violence au sein du couple ne concerne jamais uniquement les partenaires directement concernés en tant qu'individus mais elle marque, de manière décisive, leurs relations de couple et le système de la famille nucléaire, notamment les enfants qui en font partie.

Actuellement, plusieurs cantons travaillent à l'élaboration de modèles de soutien spécifiques pour les enfants concernés. L'occasion se présente ainsi d'étudier la conception, la réalisation et les effets des interventions axées sur les enfants, de les comparer et de décrire les meilleures pratiques. Le fait que la violence au sein du couple peut nuire à long terme à la santé et au développement des enfants concernés et le risque qu'ils exercent de la violence plus tard (violence des jeunes, violence dans le couple) ou qu'ils soient victimes de violence (cycle intergénérationnel de la violence) plaident en faveur de recherches spécifiques sur ce sujet. Il est donc utile de réaliser des travaux de recherche qui créent les bases nécessaires pour interrompre ce cycle de violence, et ce de manière ciblée. Ici aussi, il est important de procéder à une analyse différenciée qui tienne compte des thèmes transversaux exposés ci-avant du genre et de la migration. Est-ce la fille qui est concernée ou le garçon ? La mère est-elle victime ou auteure de violence ? Et le père, qu'en est-il ? Etc. Ces éléments peuvent jouer un rôle décisif s'agissant de la dynamique et du vécu de la violence, et de ses conséquences. De même, on peut supposer qu'il existe des liens différents selon l'âge et l'origine des personnes impliquées.

V) Manière dont les spécialistes et le public perçoivent la violence au sein du couple

Ce champ thématique appelle aussi une actualisation constante des études, nécessaire pour mieux comprendre le discours tenu par les spécialistes et par la société et pour mieux appréhender les différentes attitudes face à ce problème social. En outre, ces études doivent apporter des connaissances sur les conséquences que la perception et l'évaluation de la violence dans les relations de couple ont sur le développement des offres de prévention et d'intervention.

Parmi les **spécialistes**, les actrices et les acteurs les plus divers issus entre autres du domaine social, pédagogique, médical, thérapeutique, juridique et policier, occupent une place centrale. En effet, la manière dont ils perçoivent et évaluent la violence dans les relations de couple en fonction de la constellation concrète (p. ex. genre et origine des victimes et des auteur-e-s, forme de la violence), le fait qu'ils possèdent ou non des connaissances dans ce domaine et leurs compétences ainsi que l'influence de tous ces aspects sur leurs actions quotidiennes jouent un rôle capital non seulement dans la réussite des interventions mais aussi dans la qualification ciblée de spécialistes. Dans ce contexte, la réalisation de travaux de recherche systématiques sur les offres correspondantes et leur environnement (recherche sur les institutions) se révèle une fois de plus nécessaire. Ce faisant, on

s'efforcera le plus possible, de prendre en compte le point de vue des personnes bénéficiant des offres.

Pour ce qui est du **public**, la question se pose de savoir comment les différents groupes de population perçoivent et évaluent les différentes formes de violence dans les relations de couple. A cet égard, la question de l'importance de la violence dans les relations de couple en comparaison avec d'autres formes de violence est aussi un aspect intéressant. La façon dont les médias présentent la violence dans les relations de couple et l'influence de cette présentation sur la perception qu'a le public de ce type de violence doivent continuer à être examinées.

Il est capital d'aborder ce champ thématique sous un angle historique, c'est-à-dire d'évaluer, au fil du temps, les changements survenus dans la façon dont les spécialistes et le public perçoivent la violence dans les relations de couple et leur appréciation à ce sujet. Des travaux de recherche sur les discours tenus à des époques variables peuvent fournir des explications. En outre, il convient d'analyser tant l'influence et l'apparition de stéréotypes relatifs à la violence dans les relations de couple que l'influence de la culture sur ces processus (origine, région de Suisse).

Partie III : Mesures de la Confédération

Dans son rapport, le Conseil fédéral a adopté une série de mesures grâce auxquelles il entend renforcer, ces prochaines années, la prévention et la lutte contre la violence dans les relations de couple (voir tableau).

Tableau synoptique des mesures planifiées par les différents offices		Responsables
A)	Mise à disposition de connaissances spécifiques et de contacts avec des expertes et des experts pour exécuter les mesures planifiées par les offices et services de l'administration fédérale	BFEG
B)	Evaluer l'application de l'art. 28b CC (y compris celle de l'art. 55a CP)	OFJ
C)	Concrétiser les critères de réglementation des cas de rigueur (art. 31 OASA) dans les cas de violence domestique (art. 50, al. 1, let. b, LEtr)	ODM
D)	Examiner la transmission des données aux termes des art. 8 LAVI et 305 CP dans le cadre de l'évaluation de la LAVI révisée et du nouveau CPP	OFJ
E)	Travaux préparatoires en vue d'une enquête sur l'application des peines pécuniaires dans les cas de violence domestique	OFS
F)	Poursuivre les activités de coordination dans le domaine des services cantonaux d'intervention et du travail avec les personnes auteures de violence	BFEG
G)	Recommandation de l'OFJ à la Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) d'examiner les possibilités de réseautage et de les soutenir	OFJ
H)	Renforcement de la coordination au niveau national en mettant sur pied un groupe de travail inter départemental	BFEG
I)	Examiner dans le cadre de l'évaluation de la LAVI si les offres LAVI recouvrent bien les besoins des groupes de victimes	OFJ
J)	Intégrer le thème de la violence domestique dans les cours de formation initiale et de perfectionnement des spécialistes de la migration	ODM
K)	Thématiser la violence domestique dans le cadre de l'information des étrangères et des étrangers sur leurs droits et leurs obligations	ODM
L)	Poursuivre le soutien des activités de prévention de la maltraitance envers les enfants	OFAS
M)	Examiner si l'on peut mentionner des programmes antiviolence pour personnes d'origine étrangère auteures de violence dans le cadre des recommandations aux cantons	ODM
N)	Examiner les offres de perfectionnement pour les juges	OFJ et BFEG
O)	Poursuivre la participation financière dans le domaine de l'aide aux victimes de violence	OFJ
P)	Développer et mettre en œuvre des mesures pour protéger les proches contre des actes de violence liés à l'alcool dans le cadre du Programme National Alcool 2008 à 2012	OFSP
Q)	Publier des analyses de cas enregistrés par la police basées sur la SPC	OFS
R)	Examiner les offres spécifiques pour migrantes et migrants	ODM
S)	Réaliser une étude sur les coûts économiques occasionnés par la violence dans les relations de couple	BFEG en coop. avec d'autres offices
T)	Réaliser une étude sur les lacunes de la recherche en matière de violence domestique, prise de contact ciblée avec des instituts de recherche	BFEG

Source : rapport (2009), p. 3644 ³³

³³ Rapport (2009) : Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2009 sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005). Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

Les mesures qui contribuent à combler les lacunes de la recherche sont rappelées de manière succincte dans le chapitre qui suit.

1 Evaluation de la loi

Office fédéral de la justice OFJ

Le Conseil fédéral a exposé dans sa réponse à la motion Fiala 08.3495³⁴ qu'il a l'intention de suivre de près la mise en application de l'**article 28b alinéa 1 CC (norme de protection contre la violence)** introduit en 2007 et d'en évaluer l'efficacité. L'évaluation est du ressort de l'OFJ et devrait être effectuée cinq ans après l'entrée en vigueur de cette disposition, c'est -à-dire quand on disposera d'une expérience suffisante. Les premiers résultats devraient être disponibles à partir de 2013 au plus tôt. En parallèle, il s'agira d'analyser l'application de l'**article 55a CP (suspension de la procédure)** et ses effets sur la prévention de la violence au sein du couple (ibid., mesure B, p. 3644).

Dans le cadre de l'**évaluation de la loi sur l'aide aux victimes** prévue, il conviendra aussi d'examiner des aspects importants pour les victimes de violence domestique (transmission des données, adéquation des offres destinées aux différents groupes de victimes ; ibid. mesures D et I, p. 3644).

2 Statistique et analyses spéciales

Office fédéral de la statistique OFS

La **statistique policière de la criminalité (SPC)** fournit, depuis 2009, notamment des chiffres relatifs aux événements survenus dans le domaine de la violence domestique enregistrés par la police.³⁵ La SPC sert de base à l'OFS pour procéder à des **analyses spéciales** dans le domaine de la violence domestique (ibid. mesure Q, p. 3644). L'OFS a déjà publié, en 2006 et en 2008, des analyses spéciales sur les homicides dans le contexte domestique et dans le couple³⁶.

Office fédéral de la justice OFJ / Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

L'OFJ et le BFEG participent à un **sondage sur la criminalité** lancé par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et réalisé par l'Institut de droit de l'Université de Zurich (*Rechtswissenschaftliches Institut der Universität Zürich*). Ce sondage contient un module de questions relatif à la violence dans les relations de couple. Il fournira à l'OFJ des indications importantes pour répondre au postulat Fehr 09.3878³⁷. L'OFJ et le BFEG disposeront du rapport en 2011.

3 Etudes

Office fédéral de la santé publique OFSP

Le Conseil fédéral a adopté, le 18 juin 2008, le Programme National Alcool 2008-2012 (PNA) qui définit la vision, la stratégie et les objectifs de la politique en vigueur en matière d'alcool. De plus, il ébauche les dix champs d'action déterminants relatifs à la prévention en matière d'alcool. L'un des objectifs majeurs du PNA consiste à diminuer la consommation problématique d'alcool en Suisse et ses conséquences négatives. L'une d'entre elles peut être un comportement violent. L'un des objectifs

³⁴ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083495

³⁵ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/01/new.html>

³⁶ Office fédéral de la statistique OFS (2006) : Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel ; Office fédéral de la statistique OFS (2008) : Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel.

³⁷ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20093878

du PNA est donc de réduire, dans une très large mesure, les conflits au sein du couple et des familles liés à l'alcool ainsi que la violence domestique pour la même raison (ibid., mesure P, p. 3644). Pour répondre aux objectifs du PNA, **l'état des données relatives à l'alcool et à la violence** doit être optimisé. Le thème de l'alcool et de la violence constituera l'un des points forts dans le cadre de l'adjudication du projet en 2011³⁸.

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure L (ibid., p. 3644) et en réponse au postulat Fehr 07.3725³⁹, l'OFAS prépare un **rapport du Conseil fédéral sur la protection des enfants et des jeunes contre les actes de violence au sein de la famille** (état des lieux, lacunes à combler et mesures). Il tient compte des enfants en tant que victimes directes ou indirectes de la violence domestique. Sa publication est prévue en 2012.

L'ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, dans le cadre de la concrétisation de la mesure L (ibid., p. 3644) et sur la base de la compétence du Conseil fédéral d'édicter des ordonnances inscrite à l'article 386 alinéa 4 CP. Cette ordonnance régit la teneur, les objectifs et le type de mesures de prévention. Il s'agit entre autres de mesures d'information et d'éducation qui visent, à moyen et long terme, à empêcher la survenance de délits et à prévenir la criminalité.

La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont lancé le 5 avril 2011 à Berne un programme commun de prévention intitulé « **Les jeunes et la violence** ». Ce programme a pour but d'améliorer dans les cinq prochaines années les mesures de lutte contre les comportements violents chez les jeunes⁴⁰. Pour y parvenir, il favorisera la mise en réseau, la coopération, l'échange de connaissances, l'accompagnement scientifique des mesures de prévention en cours et la mise en œuvre de projets modèles. Ce programme fait partie de la stratégie globale de la Confédération en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse et s'appuie sur le rapport du Conseil fédéral sur les jeunes et la violence de mai 2009. Un recensement systématique des stratégies et des mesures de prévention existantes ainsi que des structures cantonales, municipales et communales sera effectué de manière à établir une base de connaissances concernant les meilleures pratiques dans le domaine de la prévention de la violence en Suisse. Le rapport doit être disponible en janvier 2012.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Outre le présent rapport, le BFEG réalisera conjointement avec d'autres offices une **étude sur les coûts économiques** occasionnés par la violence dans les relations de couple (ibid., mesure S, p. 3644). Il est prévu de lancer l'appel d'offres à la fin de l'année 2011.

Fonds national suisse FNS

Sur mandat du Conseil fédéral, le FNS est chargé de réaliser des programmes nationaux de recherche PNR. Dans le cadre du PNR 60 « Égalité entre hommes et femmes »⁴¹, lancé officiellement en janvier 2011, un projet de recherche approuvé se penche sur le **point de vue des personnes**

³⁸ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/00594/11233/11239/index.html?lang=fr>

³⁹ http://www.parlament.ch/f/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20073725

⁴⁰ Dans le cadre de ce programme, la violence dans les couples adolescents est également prise en compte comme une forme de violence.

⁴¹ <http://www.nfp60.ch/F/Pages/home.aspx>

concernées lors d'interventions de la police en cas de violence dans les relations de couple⁴². Les résultats seront disponibles en 2013.

4 Soutien à la formation initiale et au perfectionnement

Office fédéral de la justice OFJ / Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

L'OFJ et le BFEG ont veillé à ce qu'un module sur le thème de la violence domestique soit intégré, dès l'automne 2011, au Certificat d'études approfondies en magistrature (CAS en magistrature), mis en place par l'Académie suisse de la magistrature en mode bilingue. Par ailleurs, le centre de compétence de psychologie légale de l'Institut de droit et de pratique juridique de l'Université de St-Gall (*Kompetenzzentrum für Rechtspsychologie des Instituts für Rechtswissenschaft und Rechtspraxis der Universität St. Gallen*) élabore, sur mandat de ces deux offices, un **séminaire de perfectionnement pour les juges**. Celui-ci leur transmettra des connaissances psychologiques sur les conséquences et l'intégration des expériences de la violence chez les adultes et les enfants. La première édition de ce séminaire, dispensé en français et en allemand, est prévue à l'automne 2012 (ibid., mesure N, p. 3644).

L'OFJ continue, en outre, à fournir **une participation financière à la formation dans le domaine de l'aide aux victimes** (ibid., mesure O, p. 3644)⁴³.

Office fédéral des migrations OFM

L'OFM va intégrer de façon plus marquée le thème de la violence domestique dans les **cours de formation initiale et de perfectionnement des spécialistes de la migration** (ibid., mesure J, p. 3644). Concrètement, une séance de perfectionnement doit être proposée, à l'automne 2011, aux autorités cantonales de migration, dans le cadre de l'adaptation de la directive relative à la réglementation des conditions de séjour après dissolution de la communauté familiale. En approuvant le postulat Goll 10.3459⁴⁴, le Conseil fédéral a aussi confirmé qu'il présentera, d'ici 2013, une **évaluation** de l'application des dispositions régissant le droit de séjour des migrantes victimes de violence.

5 Rapport à la Commission des affaires juridiques du Conseil national et au Comité CEDEF-CEDAW de l'ONU

Au printemps 2012, le Conseil fédéral présentera à la Commission des affaires juridiques du Conseil national un rapport (CAJ-CN) faisant le point sur la mise en œuvre des mesures inscrites dans son rapport du 13 mai 2009. Dans le cadre des rapports intermédiaires relatifs aux recommandations du Comité de l'ONU (plus précisément le troisième rapport de la Suisse ayant trait à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF-CEDAW), la Suisse fait le point sur la mise en œuvre du plan de mesures arrêtées⁴⁵. Le BFEG est responsable de la rédaction de ces rapports.

⁴² Gloor, Daniela & Hanna Meier: Interventions en cas de violence du partenaire vues par les personnes concernées (projet n° 21, voir http://www.nfp60.ch/F/projets/famille_menage_privé/interventions_violence_partenaire_concernée/Pages/default.aspx)

⁴³ Voir art. 31 de la loi sur l'aide aux victimes, LAVI et l'art. 8 de l'ordonnance sur l'aide aux victimes, OAVI. Des informations sur les cours subventionnés l'année dernière, sur les points à respecter lors d'une demande d'octroi de contributions et sur une évaluation réalisée récemment se trouvent sur le site Internet de l'OFJ à l'adresse :

http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/themen/gesellschaft/opferhilfe/ausbildung_.html

⁴⁴ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103459

⁴⁵ La Suisse est tenue de fournir en 2011 à l'ONU un rapport intermédiaire concernant deux recommandations du Comité CEDEF-CEDAW formulées le 7 août 2009. Il s'agit notamment de la recommandation 28 sur la violence à l'égard des femmes. Voir <http://www.ebg.admin.ch/themen/00007/00070/index.html?lang=fr>

Partie IV: Synthèse

En résumé, s'agissant du thème de la violence dans les relations de couple, quels éléments doivent-ils être étudiés prioritairement et scientifiquement ces prochaines années, compte tenu des connaissances acquises dans la pratique et dans le cadre de la recherche ?

Selon les expertes et les experts, il convient de mettre l'accent sur cinq champs thématiques et sur deux perspectives transversales.

Champs thématiques

Dans les années à venir, il sera indispensable de mener des études scientifiques dans les cinq champs thématiques prioritaires suivants.

1) Survenance, modèle, dynamique et conséquences de la violence dans les relations de couple

Les résultats de la recherche sur la survenance, le développement et les conséquences de la violence dans les relations de couple permettent d'illustrer son importance sociétale et de mettre en place, pour chaque groupe d'auteur·e·s et de victimes, des mesures ciblées, efficaces et durables pour la prévenir et la combattre. L'analyse de l'ampleur de la violence dans les relations de couple dans différents types de relations et différentes situations de vie en constitue la base.

2) Conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes

La recherche des causes de la violence dans le couple et la différenciation des causes et des facteurs de risque, en faisant la part des aspects influençables et des aspects non influençables, sont des éléments fondamentaux pour mettre sur pied une prévention efficace. La recherche portant sur les facteurs protecteurs fournit, en outre, les bases requises pour une prévention efficace. Il s'agit de clarifier la question de savoir comment il est possible de vivre un partenariat respectueux et non-violent en dépit de l'existence de facteurs de risque.

3) Mesures de prévention et d'intervention prises par l'Etat et la société civile

En Suisse, les actrices et les acteurs de l'Etat et de la société civile prennent des mesures, à différents niveaux, visant à prévenir et à combattre la violence dans les relations de couple. Le besoin de réaliser des analyses ayant trait à la structure, à la mise en œuvre, aux effets souhaités et non souhaités des mesures, à leur efficacité et à leur efficacie, de les comparer et d'identifier les meilleures pratiques (évaluations et recherche sur l'efficacité) se fait sentir. La recherche portant sur des approches de prévention et d'intervention innovantes et inédites semble aussi très attendue.

4) La violence dans les relations de couple dans le système familial : couples et enfants en tant que victimes directes ou indirectes

La violence au sein du couple ne concerne jamais uniquement les partenaires directement impliqués (femmes ou hommes) mais elle marque, de manière décisive, la relation de couple et le système de la famille nucléaire, notamment les enfants. Actuellement, plusieurs cantons travaillent à l'élaboration de modèles de soutien spécifiques pour les enfants victimes directes ou indirectes. L'occasion se présente ainsi d'étudier la conception, la réalisation et les effets des interventions axées sur les enfants et de détailler les meilleures pratiques.

5) Manière dont les spécialistes et le public perçoivent la violence dans les relations de couple

La manière dont les spécialistes perçoivent la violence dans les relations de couple et leurs connaissances dans ce domaine ont une influence sur leur activité au quotidien et jouent un rôle capital dans la réussite des interventions de même que pour la qualification des spécialistes. Pour ce qui est du public, il est intéressant d'analyser comment les différents groupes de population perçoivent et évaluent la violence au sein du couple et les conséquences qui en découlent sur l'approche de cette thématique.

Perspectives transversales genre et migration

La recherche empirique et la conception théorique présentent une lacune en ce qui concerne les hommes victimes de violences et les femmes auteures de violences. Les connaissances actuelles mettent clairement en évidence qu'il n'est pas possible d'appliquer directement les connaissances existantes sur la violence exercée par les hommes contre les femmes à la violence exercée par les femmes contre les hommes ou à la violence dans les couples homosexuels.

De plus, les statistiques révèlent que les personnes ayant un passé migratoire sont plus souvent impliquées dans la violence au sein du couple. Toutefois, les facteurs sous-jacents conduisant à ce constat sont peu connus. C'est pourquoi les catégories « genre » et « migration » doivent être prises en considération au sens d'une approche du mainstreaming. On entend par là qu'elles doivent entrer en ligne de compte en devenant des thèmes transversaux dans la conception, la réalisation, l'évaluation, la présentation et la mise en œuvre de travaux empiriques et d'études théoriques et que le projet soit clairement positionné en ce qui concerne ces deux catégories.

Le présent rapport dévoile l'ampleur des champs de recherche et des domaines thématiques présentant un intérêt pour la saisie scientifique de la problématique de la violence dans les relations de couple. Il met en évidence les lacunes et consigne les aspects qui, de l'avis des expertes et des experts, revêtent un intérêt prioritaire. Ce faisant, le présent rapport représente d'une part un instrument de travail concret pour les chercheuses et les chercheurs et, d'autre part, fournit un support d'information permettant aux mandants et bailleurs de fonds potentiels de prendre une décision et de définir l'orientation choisie.

En résumé, il importe de retenir ceci :

- Un besoin de recherche se fait sentir dans le domaine de l'étude des causes (résilience, conditions de l'absence de violence, aspects sexospécifiques de la violence, relations entre les conditions et l'apparition de la violence).
- En Suisse, il manque une étude de prévalence qui étudie la violence dans les relations de couple de manière globale (femmes victimes et auteures de violence, hommes victimes et auteurs de violence).
- Pour parvenir à optimiser la mise en œuvre des normes légales et les divers modèles de prévention et d'intervention, l'instrument d'évaluation, notamment l'évaluation d'impact, devrait être exploité de manière redoublée. Dans ce contexte, les études comparatives permettent d'identifier les meilleures pratiques.

Outre les chercheuses et les chercheurs et les étudiant-e-s des universités et des hautes écoles spécialisées, les mandants et bailleurs de fonds (la Confédération, les cantons, les communes, les institutions donatrices publiques et privées) sont les principales structures qui contribuent à combler ces lacunes de la recherche ainsi qu'à actualiser et approfondir les connaissances déjà acquises.

La partie III du présent rapport met en évidence la contribution apportée par les différents offices de l'administration fédérale. Dans ce contexte, l'accent est porté sur l'évaluation des lois, les évaluations des mesures d'intervention et de prévention, les études individuelles thématiques, les statistiques et les enquêtes statistiques spéciales ainsi que les contributions à la formation initiale et au perfectionnement.